

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



STRATÉGIE RÉGIONALE D'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LA CEMAC 2025-2029

Version validée par le Comité Ministériel de l'UMAC,
(du 21 décembre 2023)

Sommaire

Définitions	4
Liste des acronymes et abréviations	7
Mot du Gouverneur	10
Remerciements	12
Introduction	13
Résumé Exécutif	16
1 Contexte de la Sous-région	21
1.1 Paysage politique	21
1.2 Contexte économique et social	21
1.3 Contexte technologique	22
1.4 Contexte réglementaire	22
1.5 Acteurs du secteur financier et état de l'inclusion financière	23
2 Stratégie Régionale d'Inclusion Financière 2025-2029	27
2.1 Orientation générale.....	27
2.2 Définition de l'inclusion financière	27
2.3 Principaux groupes cibles	28
2.4 Vision.....	29
2.5 Mission	29
2.6 Objectif global et objectifs spécifiques	29
2.7 Axes stratégiques	30
3 Dispositif de mise en œuvre et suivi-évaluation	36
3.1 Rôle des différentes parties prenantes.....	36
3.2 Cadre de gouvernance et de supervision.....	38
3.2.1 Principes retenus pour le dispositif de gouvernance et de supervision	38
3.2.2 Structures de gouvernance et de supervision	39
3.2.3 Cadre de gouvernance au niveau régional	39
3.2.4 Cadre de gouvernance au niveau national	41
3.2.5 Représentation des parties prenantes au sein des organes de gouvernance	43
3.3 Cadre de suivi-évaluation	43
3.3.1 Mécanismes de suivi-évaluation	43
3.3.2 Les organes de suivi-évaluation et de contrôle	44
3.3.3 Plan de suivi	45

3.4 Indicateurs de l'inclusion financière	46
3.4.1 Système de collecte et d'analyse des données	48
3.4.2 Plan d'évaluation	49
Annexes	50
Annexe 1 : Etat des lieux et diagnostic de l'inclusion financière dans la CEMAC	50
Annexe 2 : Situation synthétique de l'inclusion financière dans les différents pays à fin 2021	73
Annexe 3 : Liste des indicateurs de l'inclusion financière pour la SRIF	76

Définitions

Bac à sable réglementaire : Selon le CGAP, un bac à sac réglementaire est un outil permettant de recueillir des preuves sur le fonctionnement d'un nouveau produit, d'une nouvelle technologie ou d'un nouveau modèle opérationnel (innovation) et sur les résultats qu'il produit. Il peut permettre aux acteurs impliqués de tester leur technologie ou service innovant sans devoir nécessairement respecter l'ensemble du cadre réglementaire qui s'appliquerait normalement, et ce, pour une durée déterminée.

Blockchain (chaîne de blocs) : Registre, une grande base de données qui a la particularité d'être partagée simultanément avec tous ses utilisateurs, tous également détenteurs de ce registre, et qui ont également tous la capacité d'y inscrire des données, selon des règles spécifiques fixées par un protocole informatique très bien sécurisé grâce à la cryptographie.

Bureau d'informations sur le crédit (BIC) : société agréée dont l'activité principale est la production et la commercialisation des synthèses d'informations et des données sur l'identification et les antécédents financiers des agents économiques sollicitant des prêts.

Bureau d'innovations : Entité qui vise à accélérer l'adoption d'innovations au niveau d'un secteur d'activité donné ou d'un pays.

Crédit formel : Crédit octroyé par des institutions réglementées et autorisées à proposer des crédits à leur clientèle (telles que les banques, les EMF et les établissements de paiement).

Crédit informel : Crédit obtenu de manière informelle, i.e. en dehors des institutions réglementées et autorisées à proposer des crédits à leur clientèle. Il s'agit par exemple de crédits contractés auprès de membres de la famille, de proches ou autres individus, ou auprès de groupes d'épargne et de crédit.

Cross-selling (vente croisée) : Action qui consiste à proposer, au moment de l'acte de vente ou plus tard, la vente d'un produit complémentaire à celui acheté. Elle permet donc l'augmentation du chiffre d'affaires par le biais d'une augmentation du panier moyen.

Crowdfunding (financement participatif) : Echange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne.

Cryptomonnaie : Cryptoactif, crypto devise, monnaie cryptographique ou encore cybermonnaie est une monnaie numérique (actif numérique) émise de pair à pair, sans nécessité de l'intervention de la Banque Centrale, utilisable au moyen d'un réseau informatique décentralisé. Elle utilise des technologies de cryptographie et associe l'utilisateur aux processus d'émission et de règlement des transactions.

Education financière : Selon une définition du Conseil de l'OCDE de juin 2005, l'éducation financière est le processus par lequel des consommateurs/investisseurs

améliorent leur connaissance des produits, concepts et risques financiers et acquièrent au moyen d'une information, d'un enseignement ou d'un conseil objectif, les compétences et la confiance nécessaires pour devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière, faire des choix raisonnés, en toute connaissance de cause, savoir où trouver une assistance financière et prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier.

Epargne formelle : L'épargne correspond à la partie du revenu qui n'est pas consommée. L'épargne est formelle lorsqu'elle est déposée auprès d'une institution autorisée à collecter des dépôts (comme une banque ou un Etablissement de Microfinance).

Epargne informelle : L'épargne correspond à la partie du revenu qui n'est pas consommée. L'épargne est informelle lorsqu'elle est effectuée en dehors d'une institution autorisée à collecter des dépôts (sur un compte de mobile money par exemple, ou auprès d'amis ou de membres de la famille, au sein de groupes d'épargne, etc.).

Etablissement de microfinance : Entité qui pratique à titre habituel des opérations de crédit et ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant en marge du circuit bancaire traditionnel

Etablissement de paiement : Etablissement qui, à titre de profession habituelle, fournissent exclusivement des services de paiement et des services connexes.

Inclusion financière : Rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables.

Fintech : Entreprise qui développe une technologie numérique innovante pour optimiser un service financier. Les principaux objectifs des Fintechs consistent à ajouter de la valeur aux services existants, réduire l'écart d'intermédiation des transactions, réduire les coûts d'exploitation, assurer une démocratisation maximale et faciliter l'accès aux produits et services financiers.

Grands facturiers : Entreprise ou organisation émettant des factures à grande échelle contre des services largement utilisés au sein d'une population donnée) (télécommunication, accès à l'eau, accès à l'électricité, etc.)

Intelligence artificielle : Tout outil utilisé par une machine afin de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité.

Interopérabilité : Propriété des règles d'échange de deux réseaux à être compatible entre eux, de façon à échanger des données ou des opérations l'un de l'autre.

Mobile money : Le "Mobile money" est un service de portefeuille mobile qui permet à ses utilisateurs d'épargner, envoyer et recevoir de l'argent sur leur téléphone portable. Les paiements effectués avec le Mobile Money sont sécurisés et simples et c'est donc une

alternative populaire aux comptes bancaires. Le Mobile Money est disponible sur les Smartphones et aussi sur les téléphones numériques.

Monnaie électronique : Enregistrement de fonds ou de valeur à la disposition d'un consommateur, stocké sur un dispositif de paiement tel qu'une puce, une carte prépayée, un téléphone mobile ou sur des systèmes informatiques, sous la forme d'un compte non traditionnel auprès d'une entité bancaire ou non bancaire.

Services financiers numériques : La Banque Mondiale définit les services financiers numériques comme les produits et services financiers, y compris les paiements, les transferts, l'épargne, le crédit, l'assurance, les valeurs mobilières, la planification financière et les relevés de compte qui sont fournis par le biais de la technologie numérique/électronique, telle que la monnaie électronique (utilisée en ligne ou sur un téléphone mobile), les cartes de paiement et un compte bancaire ordinaire.

Switch (système de paiement digital) : Dispositif mis en place au niveau du Système de Paiement d'un pays ou d'une région afin de permettre à tout acteur de l'écosystème de paiement d'acheminer une transaction financière digitale vers un autre acteur de cet écosystème.

Taux de bancarisation strict : Mesure la proportion d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte dans un établissement de crédit.

Taux de bancarisation élargi : Mesure la proportion d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte dans un établissement de crédit ou dans un Etablissement de Microfinance.

Taux d'inclusion financière : Mesure la proportion d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte dans un établissement de crédit ou dans un Etablissement de Microfinance ou possédant un compte de paiement par mobile money.

Taux effectif global : taux annuel qui mesure le coût réel du crédit supporté par l'emprunteur. Il est exprimé en pourcentage avec une exactitude de deux décimales.

USSD : Norme permettant de transmettre l'information sur les canaux de signalisation GSM.

Liste des acronymes et abréviations

API	Application Programming Interface - Interface de programmation d'application
AT	Assistance Technique
B2G	Business to Government (de l'entreprise au gouvernement)
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDEMF	Base de Données Economiques, Monétaires et Financières
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIC	Bureau d'Informations sur le Crédit
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CCPTF	Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIF	Cellule de l'Inclusion Financière
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CIPRES	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CNEF	Comité National Economique et Financier
CNSMO	Comité National de Suivi de Mise en Œuvre
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CoPil	Comité de Pilotage
CoTec	Comité Technique
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
DAJR	Département des Affaires Juridiques et de la Réglementation
DERS	Direction des Etudes, de la Recherche et des Statistiques
DGEPPF	Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale
DGEFRI	Direction Générale des Etudes, Finances et Relations Internationales
DNA	Direction Nationale des Assurances
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DSFABFE	Direction de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et Financement des Economies
DSMP	Direction des Systèmes et Moyens de Paiement
EMF	Etablissement de Microfinance

FAS	Financial Access Survey (enquête sur l'accès aux services financiers)
FSF	Fournisseur de Services Financiers
FSFN	Fournisseur de Services Financiers Numériques
FSVA	Fournisseur de Services à Valeur Ajoutée
GAB/DAB	Guichet Automatique Bancaire / Distributeur Automatique de Billets
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
G2B	Government to Business (du gouvernement à l'entreprise)
G2G	Government to Government (du gouvernement au gouvernement)
G2P	Government to Person (du gouvernement à la personne)
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
GTT	Groupe de Travail Thématique
IBU	Identifiant Bancaire Unique
IDH	Indicateur de Développement Humain
IF	Institution Financière
IFC	International Finance Corporation (Société Financière Internationale)
INS	Institut National de Statistique (institut en charge de la statistique)
LBA-FT	Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
MPME	Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORM	Opérateur de Réseau Mobile
OS	Objectif Spécifique
P2B	Person to Business (de la personne à l'entreprise)
P2G	Person to Government (de la personne au gouvernement)
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCA	République Centrafricaine
SFN	Services Financiers Numériques
SNEF	Stratégie Nationale d'Education Financière
SNFI	Stratégie Nationale de Finance Inclusive
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

SRIF	Stratégie Régionale d’Inclusion Financière
TEG	Taux Effectif Global
TPE	Très Petite Entreprise
UGRIF	Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC
UNCDF	United Nations Capital Development Fund (Fonds d’équipement des Nations Unies)
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees (Agence des Nations Unies pour les réfugiés)
USSD	Unstructured Supplementary Service Data (Service supplémentaire pour données non structurées)

Mot du Gouverneur

L'écosystème financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) reste faiblement développé, bien qu'en amélioration relative dans le temps. Cette industrie financière repose fondamentalement sur le secteur bancaire, dont la part dans le total des actifs financiers est évaluée à 80,3% en 2021¹, le marché financier étant à ses prémices. Au cours de cette même année, le nombre de comptes ouverts dans les livres des établissements de crédit et de microfinance s'est situé respectivement à 4,5 millions et environ 3,8 millions, pour une population totale estimée à 58 millions d'habitants en 2021. L'accès aux services et produits financiers dans la CEMAC n'a pas toujours été aisé. Mais avec l'essor des technologies disruptives qui ont favorisé le développement de la finance dans le monde, l'écosystème financier de la CEMAC connaît des mutations avec l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, notamment, les opérateurs de téléphonie mobile (qui ont introduit l'activité de mobile money), les établissements de paiement, et les sociétés de technologie financière (fintech). Ces nouveaux acteurs ont ainsi favorisé l'accès des agents économiques aux services financiers.

Dans la perspective de bâtir une politique financière adéquate pour le développement de ce secteur dont l'impact sur le bien-être des populations n'est plus à démontrer, il est indispensable de disposer d'une stratégie d'inclusion financière, circonscrite dans un espace économique donné, et permettant d'appréhender l'accès et l'utilisation des services financiers par la plus grande majorité de la population.

L'inclusion financière se définit comme l'offre et l'utilisation de services financiers de base à faible coût, spécifiques pour des consommateurs en situation de difficultés et de ce fait, exclus des services traditionnels (classiques).

Ainsi, la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) élaborée dans la CEMAC vise à rendre les services financiers plus accessibles aux personnes non bancarisées de la Communauté, d'une part, et à augmenter l'utilisation des services financiers par des personnes ayant déjà accès aux services financiers classiques, d'autre part. Cette stratégie vise également à améliorer les cadres réglementaire et institutionnel relatifs à l'offre de ces services financiers. Elle met aussi en évidence les obstacles et les catalyseurs de l'inclusion financière dans la Communauté.

Cette stratégie est élaborée sur l'horizon 2025-2029 et couvre l'ensemble des six pays de l'Union. Elle bénéficie de l'appui des structures nationales d'inclusion financière des différents pays, de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, FMI, BAD, UNCDF, PNUD).

¹ Les EMF détiennent 5,9% du total des actifs financiers, les sociétés d'assurances, les organismes de prévoyance sociale et les établissements financiers détiennent respectivement 3,2%, 8,4% et 2,2%

La SRIF a pour ambition de construire un secteur financier plus inclusif, incitatif, attractif et encadré, permettant de parvenir à un taux d'inclusion financière de 60 % d'ici à 2029 et 75 % à l'horizon 2032, contre 32 % en 2021. Afin d'arrimer la SRIF de la CEMAC aux standards internationaux en la matière, un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation a été élaboré, pour tenir compte du cadre de gouvernance et de supervision, mais aussi de monitoring et d'évaluation.

Les informations qui sont produites dans le cadre de cette stratégie sont utiles pour la prise des décisions et la formulation de recommandations de politique économique.

Mes remerciements distingués à toutes les contributions ayant permis de bâtir cette stratégie.

ABBAS MAHAMAT TOLLI

Remerciements

La Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de la CEMAC a été développée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), avec le soutien du cabinet PHB Development, et en étroite collaboration avec les acteurs du secteur public et privé, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) impliqués dans la CEMAC.

Nous tenons à remercier toutes les parties prenantes pour leur participation et leurs précieuses contributions à l'élaboration de cette stratégie, notamment les Administrations publiques nationales et les Groupes de Travail Thématiques (GTT), menés par leurs présidents.

Nous remercions également la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), et son Directeur de l'inclusion financière, Mme NDOYE, et ses équipes ; les représentants du Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI), et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour leurs contributions, en particulier sur la gouvernance et le cadre de suivi évaluation.

Le projet d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) fait partie du Projet pour le Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC (Réf. 161368) financé par la Banque Mondiale.

Introduction

Depuis plusieurs années, l'inclusion financière connaît des améliorations dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) à l'ère des services financiers numériques. Ainsi, sur la base des données disponibles, le taux de bancarisation strict est de 12% en 2021², et le taux de bancarisation élargi s'élève à 22 % (après application de coefficients de multi possession de comptes)³. Le taux d'inclusion financière, mesurant tant l'accès aux services financiers que leur utilisation, est de 32% en 2021 (après application de coefficients d'utilisation et de multi possession de comptes)⁴.

Le taux de bancarisation strict mesure la proportion d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte dans un établissement de crédit.

Le taux de bancarisation élargi mesure la proportion d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte dans un établissement de crédit ou dans un Etablissement de Microfinance (EMF).

Le taux d'inclusion financière mesure la proportion d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte dans un établissement de crédit ou dans un Etablissement de Microfinance ou possédant un compte de paiement par mobile money, et utilisant ce compte.

Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués aux différents taux dans la CEMAC : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50 % de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money.

Vu ce faible taux d'inclusion financière, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et du cabinet PHB Development, a mobilisé plus de 200 acteurs des six pays de la zone pendant 30 mois, via une approche participative, pour **élaborer une Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) pour les cinq prochaines années.**

² Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque (COBAC. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Un coefficient de 15 % a été appliqué afin de prendre en compte la multi possession de comptes par un même utilisateur, et de 33 % pour prendre en compte la réelle utilisation des comptes (taux d'activité)

³ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance (COBAC. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Un coefficient de 15 % a été appliqué afin de prendre en compte la multi possession de comptes par un même utilisateur, et respectivement 33 % et 29 % de taux d'activité pour les comptes bancaires et les comptes d'EMF

⁴ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance (COBAC. 2022. Données 2021) et nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de paiement par mobile money (DSMP. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

Cette stratégie prend en considération les spécificités de chaque pays, en termes de besoins et de contraintes. Elle s'appuie notamment sur les nouveaux moyens technologiques (tels que les canaux mobiles) qui ont démontré leur importance pour l'inclusion financière dans la sous-région et leur capacité à faciliter l'accès aux services financiers jusque dans les zones reculées et pour les populations vulnérables.

La Stratégie Régionale d'Inclusion Financière met l'accent sur les femmes, les jeunes, les populations des zones rurales, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), (et les populations réfugiées dans une moindre mesure), au cœur de l'inclusion financière que la sous-région cherche à atteindre. Elle considère l'éducation financière comme une priorité pour atteindre une véritable inclusion financière complète.

La Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) 2025-2029 de la CEMAC s'appuie sur la définition de l'inclusion financière adoptée par la communauté internationale et provenant de la Banque Mondiale : « *L'inclusion financière rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables* ».

La SRIF 2025-2029 de la CEMAC fait la différence entre taux d'accès aux services financiers et taux d'inclusion financière, ce dernier prenant en compte non seulement l'accès aux services financiers mais aussi l'utilisation de ceux-ci. Avec un taux moyen d'utilisation des comptes (ou taux d'activité) estimé à 33 % pour les banques, à 29 % pour les établissements de microfinance, et à 39 % pour les comptes de paiement par mobile money à fin 2021, le taux d'inclusion financière dans la CEMAC est estimé autour de 32 % à fin 2021. L'ambition est de porter le taux d'inclusion financière de 32 % en 2021 à 60 % à horizon 2029 et 75 % à horizon 2032⁵, en excluant les comptes non-utilisés et les comptes détenus par une même personne⁶.

Le présent document se décline en cinq (05) sections et comporte sept (07) annexes. Après avoir rappelé le contexte régional (section 1), le document détaille la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) (section 2). La section 3 présente le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRIF, suivie de la section 4 qui synthétise la feuille de route de la SRIF. La section 5 décrit les risques liés à la mise en œuvre de cette stratégie et les approches d'atténuation à utiliser. Le processus d'élaboration de

⁵ Il convient de noter que la stratégie régionale d'inclusion financière porte sur la période 2025-2029 et que des objectifs chiffrés globaux ont été fixés à la fois pour 2029 et pour 2032 (qui sort du cadre temporel de cette stratégie) afin d'afficher les ambitions de la sous-région en matière d'inclusion financière. Seul cet objectif global est décliné pour 2029 et 2032. Les indicateurs ont été définis pour leur part à l'horizon 2029, de même que les actions à réaliser dans le cadre de cette stratégie 2025-2029

⁶ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance (COBAC. 2022. Données 2021) et nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de paiement par mobile money (DSMP. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

la SRIF est détaillé en annexe 1, l'état des lieux et le diagnostic détaillé de l'inclusion financière dans la zone CEMAC sur lesquels se fonde la SRIF sont présentés en annexe 2, la situation synthétique de l'inclusion financière dans les différents pays de la CEMAC en annexe 3, la liste des indicateurs de l'inclusion financière en annexe 4, les détails de la structure de gouvernance en annexe 5, le plan d'action détaillé en annexe 6, le budget détaillé en annexe 7, le plan de suivi en annexe 8, et la liste des membres des GTT en annexe 9.

Résumé Exécutif

Contexte de la CEMAC

La CEMAC est composée de six pays que sont le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, et le Tchad. Elle regroupe une population de plus de 58 millions d’habitants⁷, dont la majorité est très jeune (plus de 60 % a moins de 25 ans⁸).

Malgré quelques troubles socio-politiques et sécuritaires auxquels certains pays ont fait face, le climat politique de la région est stable.

Les pays de la zone CEMAC ont des niveaux économiques différents. Selon la catégorisation de la Banque Mondiale, le Gabon et la Guinée Equatoriale sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire tranche inférieure, la République du Congo est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, alors que la République Centrafricaine (RCA) et le Tchad, sont des pays à faible revenu. Selon la BEAC, le taux de croissance de la CEMAC en 2021 est de 1,7 % (estimation) et de 2,9 % en 2022 (prévision)⁹.

Acteurs des services financiers

À fin 2021, le paysage financier de la CEMAC comptait 62 établissements de crédit, dont 53 banques agréées et 9 établissements financiers. A fin 2021, il y avait 4,5 millions de comptes ouverts dans les livres des établissements de crédit¹⁰. Dans la région, les banques sont les principaux pourvoyeurs de crédits (98,6 % de l’encours total¹¹). A fin 2021, le secteur de la microfinance de la CEMAC comptait 491 établissements agréés et en activité, dont la plupart sont au Cameroun (351)¹², pour 3,8 millions de comptes au sein d’EMF en 2021¹³. Les acteurs de l’assurance dans la région sont faiblement impliqués dans l’inclusion financière à ce jour. Au 31 décembre 2021, 14 banques étaient autorisées à exercer l’activité d’émission de monnaie électronique via une solution de téléphonie mobile. La plupart des 16 solutions de mobile money, qui ont atteint des masses critiques de clients, sont pourtant les solutions portées par des Opérateurs de Réseaux Mobiles (ORM). En 2021, près de 35 millions de comptes de paiement par mobile money sont ouverts (+17 % par rapport à 2020), avec un taux d’activité de près de 39 % (autour de 14 millions de comptes actifs)¹⁴, pour une population régionale de 58 millions d’habitants. L’expansion du numérique a

⁷ Banque Mondiale. 2021. Base de données

⁸ CIA. 2021. World Fact Book

⁹ BEAC. Mars 2023. Rapport sur la politique monétaire

¹⁰ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

¹¹ BEAC. 2022. « Bulletin des statistiques sur les coûts et conditions du crédit dans la CEMAC » de Janvier à Juin 2021

¹² CNEF Cameroun

¹³ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

¹⁴ BEAC. 2022. Données 2021 de la DSMP

grandement influencé le développement de l'inclusion financière dans la CEMAC durant ces dernières années.

Les fintechs sont naissantes en Afrique Centrale et se développent principalement au Cameroun, au Congo et au Gabon. Le nouveau règlement CEMAC de 2018 N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC permettant l'agrément d'« établissements de paiement » offre un nouveau cadre réglementaire, qui pourrait être bénéfique à leur développement et à l'inclusion financière, en permettant à un plus grand nombre d'acteurs supervisés de proposer des produits et services financiers. Ce règlement a en effet introduit une nouvelle catégorie d'établissements financiers autorisés à fournir des services de paiement sans être adossés à une banque. En date de juillet 2023, 6 structures avaient obtenu l'agrément d'établissement de paiement (2 au Cameroun, 1 au Tchad, 2 au Congo et 1 au Gabon).¹⁵

La couverture géographique est inégale suivant les pays, avec 729 agences bancaires, 1 998 agences d'établissements de microfinance et 245 173 points de service de mobile money en 2021¹⁶ pour l'ensemble des six pays.

Cadre réglementaire et institutionnel

La BEAC est l'un des organes de l'UMAC chargé de la mise en œuvre de la coopération monétaire. La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), l'autre organe de l'UMAC, a en charge la supervision du secteur bancaire et de la microfinance. Pour sa part, la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), est l'institution spécialisée dans le financement du développement des Etats de la CEMAC. D'autres institutions régionales, telles que la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF), la Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) ou encore le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) viennent compléter l'architecture institutionnelle communautaire du secteur financier de la CEMAC dans son ensemble. Le secteur de l'assurance est régulé par la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA), un organisme communautaire africain indépendant de la CEMAC. Enfin, les organismes de prévoyance sociale sont régulés par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

L'activité de mobile money est régulée par la BEAC et exercée par les établissements supervisés par la COBAC.

La COBAC a fait adopter en juillet 2020 un règlement relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires dans la zone CEMAC, qui marque une amélioration significative de la protection des clients dans la zone.

¹⁵ BEAC. 2023. Données communiquées par la DSFABFE

¹⁶ COBAC. 2022. Données 2021 et DSMP.2022. Données 2021

Etat des lieux de l'inclusion financière

L'inclusion financière est globalement en augmentation. Le taux de bancarisation strict¹⁷ est de 12 % pour la zone CEMAC en 2021, allant de 5 % pour le Tchad à 27 % pour la Guinée Equatoriale. Pour ce qui est du taux de bancarisation élargi, il est de 22 % en 2021. Le taux d'accès aux comptes de paiement (ou mobile money), mesuré par le rapport entre le nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un ou plusieurs comptes de paiement (ou mobile money) et la population adulte (plus de 15 ans) est de 52 % en 2021 contre 39 % en 2018 (et contre 22 % pour les comptes au sein d'établissements de crédit ou de microfinance en 2021)¹⁸. Il reflète l'intérêt élevé et grandissant des populations pour le mobile money.

Le taux d'activité des comptes de mobile money est resté stable en 2021 et 2020 (39 % d'activité), après la tendance haussière observée entre 2017 et 2019 (+ 12 points). Les taux d'activité des comptes bancaires et ceux des établissements de microfinance sont estimés respectivement à 33 % et 29 % pour l'année 2021. Il reste du chemin à parcourir pour que l'inclusion financière (accès et utilisation véritable) à travers les comptes des établissements de crédit, des établissements de microfinance et de paiement par mobile money soit effective.

La prédominance des services de crédit et d'épargne informels comparée aux services formels est à souligner et traduit une inadéquation entre les besoins des populations et l'offre de services financiers formels. Les segments les plus exclus du système financier formel sont les femmes, les jeunes, les personnes les plus pauvres, la population rurale et les MPME. Ces segments apparaissent donc comme des cibles à privilégier dans la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de la CEMAC.

Des six pays de la CEMAC, le Tchad, le Cameroun et la RCA sont les seuls à avoir une Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) ou de Microfinance. Aucun des six pays n'a encore développé de Stratégie Nationale d'Education Financière (SNEF).

Stratégie Régionale d'Inclusion Financière

La stratégie 2025-2029 est conçue pour lever les contraintes à l'inclusion financière formelle, tant au niveau de la demande qu'au niveau de l'offre, du cadre juridique et réglementaire, et de l'environnement du secteur financier. La vision commune retenue pour la SRIF 2025-2029 est de « ***permettre l'accès et l'utilisation d'une gamme de produits et services financiers adaptés, variés et abordables aux populations vulnérables (ou exclues financièrement), notamment pour les jeunes, femmes, populations rurales et MPME (Micros, Petites et Moyennes Entreprises) de la zone*** »

¹⁷ Cf. encadrer p.14

¹⁸ Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

CEMAC » avec l'objectif global d'« accroître l'inclusion financière¹⁹ de 32 % en 2021 à 60% d'ici à 2029 et 75 % à l'horizon 2032 ».

La SRIF privilégie quatre (04) segments de la population davantage exclus que le reste de la population : les femmes, les jeunes, les MPME et la population rurale. Les minorités et autres groupes vulnérables que sont les réfugiés et migrants transfrontaliers constitueront des cibles secondaires pour la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière. Les déplacés internes constituent également un groupe vulnérable, ils seront pris en compte au niveau national par les Stratégies Nationales d'Inclusion Financière.

L'état des lieux, les différentes concertations, ainsi que les travaux réalisés au sein des Groupes de Travail Thématiques (GTT) ont permis de ressortir les six (06) axes stratégiques suivants pour atteindre l'objectif général fixé pour la SRIF :

- Axe 1 : Education et protection des consommateurs des services financiers ;
- Axe 2 : Promotion et facilitation de l'innovation, de l'utilisation des Services Financiers Numériques (SFN) et l'interopérabilité ;
- Axe 3 : Cadre réglementaire propice ;
- Axe 4 : Accès et utilisation de services financiers et non financiers adaptés, abordables, fiables et sécurisés ;
- Axe 5 : Accès à des données fiables sur l'inclusion financière pour tous les acteurs du secteur de l'inclusion financière ;
- Axe 6 : Renforcement des capacités des acteurs.

La Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de la CEMAC et ses axes stratégiques ont vocation à servir de cadre de référence pour l'élaboration ou la mise à jour des stratégies nationales d'inclusion financière (SNIF) des six pays de la région.

Ce cadre de référence se traduit par un plan d'actions détaillé décliné en 68 actions, réparties entre les 06 axes stratégiques et 24 objectifs spécifiques, pour un budget total de 43,8 milliards XAF.

La mise en œuvre de la SRIF se fera en partie par les Etats et en autres parties par les entités identifiées dans le dispositif de mise en œuvre de la SRIF, suivant le plan d'actions proposé. Ce dernier a été élaboré par les acteurs concernés par l'inclusion financière, qui ont indiqué leurs rôles et responsabilités au niveau des activités identifiées. Les rapports d'exécution et de suivi attendus de ces acteurs permettront de s'assurer régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRIF.

La mise en œuvre de la SRIF nécessite la mise en place d'un dispositif de gouvernance et de supervision et d'un cadre de suivi-évaluation forts, incluant une Cellule de l'Inclusion Financière, un Comité de Pilotage, un Comité Technique, un Comité Consultatif des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF) et un Groupe de Travail

¹⁹ Excluant les comptes détenus par un même utilisateur et les comptes inactifs

dédié aux données sur l'inclusion financière au niveau régional, ainsi que des Comités Nationaux de Suivi de Mise en œuvre (CNSMO) et des Groupes de Travail Thématiques (GTT) au sein de chaque pays. La coordination entre les Stratégies Nationales d'Inclusion Financière (SNIF) et la Stratégie Régionale d'Inclusion financière (SRIF) sera assurée, au niveau national par les Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO), au sein desquels les représentants de la mise en œuvre de la SNIF seront intégrés. Ces CNSMO seront assistés par des Groupes de Travail Thématiques (GTT) au niveau des pays, chargés d'opérationnaliser la mise en œuvre de la SRIF.

1 Contexte de la Sous-région

La CEMAC, créée par le traité signé le 16 mars 1994 à N'Djaména (Tchad), est composée de six pays que sont le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Ce traité est entré en vigueur en juin 1999.

1.1 Paysage politique

Malgré quelques troubles socio-politiques et sécuritaires auxquels certains pays ont fait face, le climat politique de la région est stable.

1.2 Contexte économique et social

Les pays de la zone CEMAC ont des niveaux économiques différents. Selon la catégorisation de la Banque Mondiale (2021), le Gabon et la Guinée Equatoriale sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire tranche inférieure, la République du Congo est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, alors que la République Centrafricaine (RCA) et le Tchad sont des pays à faible revenu. A l'instar de tous les pays, la CEMAC subit les conséquences sanitaires et économiques dues à la pandémie de COVID-19. Les pays producteurs de pétrole de la CEMAC ont été négativement impactés par la baisse du prix du baril de pétrole en 2020 ; ils devraient cependant retrouver un niveau de croissance positif en 2022 : le Tchad (2,4 % en 2022 contre 1,1 % et -2,2 % en 2021 et 2020²⁰), le Gabon (3,0 % en 2022 contre 1,5 % en 2021 ²¹) et la Guinée Equatoriale (3,1 % en 2022 après une légère contraction de 0,9 % en 2021²²). Selon la BEAC, le taux de croissance de la CEMAC est de 1,7 % en 2021 (estimation)²³, de 3 % en 2022 (prévision), et de 2,4 % en 2023 (prévision)²⁴.

La CEMAC compte quatre langues officielles : le français, l'anglais, l'espagnol et l'arabe. Sur le plan démographique, l'on recense plus de 58 millions d'habitants²⁵, dont la majorité est très jeune (plus de 60 % a moins de 25 ans²⁶). La population est à majorité chrétienne dans cinq pays (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, et Congo) et à dominante musulmane au Tchad²⁷. Le taux d'alphabétisation est supérieur à 77 % dans quatre pays (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, Congo) et inférieur à 37 % au Tchad et en RCA²⁸.

²⁰ BAD. Mai 2023. Perspectives économiques en Afrique 2023

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ BEAC. Mars 2023. Rapport sur la politique monétaire

²⁴ BEAC. Juin 2023. Rapport sur la politique monétaire

²⁵ Banque Mondiale. 2021. Base de données

²⁶ CIA. 2021. World Fact Book

²⁷ Ibid

²⁸ Ibid

Le taux de pauvreté dans les pays de la zone reste relativement élevé, cinq pays présentant un taux de pauvreté supérieur à 40 % : Cameroun²⁹, Congo, Guinée Equatoriale, Tchad et RCA³⁰. Suivant les données du PNUD sur l'Indice de Développement Humain (IDH), sur 191 pays évalués, les pays de la CEMAC occupent les rangs ci-après : Cameroun : 151^{ème}, Congo : 153^{ème}, Gabon : 112^{ème}, Guinée Equatoriale : 145^{ème}, RCA : 188^{ème} et Tchad : 190^{ème} ³¹.

1.3 Contexte technologique

Les pays de la CEMAC connaissent des avancées en matière de technologies de paiement. Des programmes de développement du numérique ont été élaborés, à l'instar du plan sectoriel « *Gabon Numérique 2025* », avec en prime la digitalisation de paiements de l'Etat et des administrations publiques. Le taux de pénétration du mobile observé dans la CEMAC apparaît globalement supérieur au taux moyen de l'Afrique subsaharienne (83 %), au Gabon (137 %), au Congo (89 %) ³² et au Cameroun (84 %). Pour les autres pays, les moyennes ressortent à : RCA (38 %), Tchad (53 %) et Guinée Equatoriale (46 %) ³³. Des zones « blanches » (non desservies par un réseau de téléphonie mobile ou internet) sont présentes dans tous les pays de la CEMAC et la pénétration internet reste un défi dans la plupart des pays. La tarification élevée d'internet mobile dans la zone ne facilite pas l'accès aux services numériques au plus grand nombre. Selon le classement « *Worldwide mobile data pricing 2021* » ³⁴, sur les 230 pays comparés, la zone CEMAC compte trois pays parmi les vingt pays où l'internet coûte le plus cher au monde : la Guinée Equatoriale (230^{ème}), le Tchad (225^{ème}) et la RCA (214^{ème}).

1.4 Contexte réglementaire

La BEAC est l'un des organes de l'UMAC chargé de la mise en œuvre de la coopération monétaire. La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), l'autre organe de l'UMAC, a en charge la supervision du secteur bancaire et de la microfinance. Pour sa part, la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), est l'institution spécialisée dans le financement du développement des Etats de la CEMAC. D'autres institutions régionales, telles que la Commission de Surveillance du Marché Financier (COSUMAF), la Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) ou encore le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) viennent compléter l'architecture institutionnelle communautaire du secteur financier de la CEMAC dans son ensemble. Le secteur de

²⁹ Le taux de pauvreté selon la dernière enquête ECAM de 2014 est de 37,5 % au Cameroun

³⁰ CIA. 2021. World Fact Book

³¹ PNUD. 2022. Classement IDH 2021

³² Banque Mondiale. 2020. Données Banque Mondiale

³³ Ibid.

³⁴ Prix des données mobiles au niveau mondial en 2021 - cable.co.uk

l'assurance est régulé par la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA), un organisme communautaire africain indépendant de la CEMAC. Enfin, les organismes de prévoyance sociale sont régulés par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Le processus d'agrément des établissements de crédit, de microfinance et de paiement est identique. Ces agréments sont accordés par l'autorité monétaire nationale, qui est le Ministère en charge de la monnaie, et du crédit de l'Etat d'implantation de l'établissement concerné, après avis conforme de la COBAC.⁵⁸ Une fois l'agrément reçu, l'institution doit obtenir un numéro d'immatriculation de la part des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF). Les établissements de crédit ont la possibilité de demander un agrément bancaire unique (valable pour l'ensemble de la région). A la différence des établissements de crédit, les EMF sont circonscrits aux opérations intra-CEMAC. Ils doivent passer par des partenariats avec les établissements de crédit pour effectuer des transferts internationaux.

Les établissements de crédit, les EMF et les établissements de paiement transmettent tous à la COBAC des informations sur l'exercice de leurs activités.

L'activité de mobile money est régulée par la BEAC et exercée par les établissements supervisés par la COBAC.

La COBAC a fait adopter en juillet 2020 un règlement relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires dans la zone CEMAC, qui marque une amélioration significative de la protection des clients dans la zone.

1.5 Acteurs du secteur financier et état de l'inclusion financière

Acteurs des services financiers

À fin 2021, le paysage financier de la CEMAC comptait 62 établissements de crédit, dont 53 banques agréées et 9 établissements financiers. A fin 2021, il y avait 4,5 millions de comptes ouverts dans les livres des établissements de crédit³⁵. Dans la région, les banques sont les principaux pourvoyeurs de crédits (98,6 % de l'encours total³⁶).

A fin 2021, le secteur de la microfinance de la CEMAC comptait 491 établissements agréés et en activité, dont la plupart sont au Cameroun (351)³⁷, pour 3,8 millions de comptes au sein d'EMF en 2021³⁸. Toutes les catégories d'EMF peuvent proposer des crédits, mais seuls les EMF des catégories 1 et 2 sont autorisés à collecter l'épargne du public.

³⁵ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

³⁶ BEAC. 2022. « Bulletin des statistiques sur les coûts et conditions du crédit dans la CEMAC » de Janvier à Juin 2021

³⁷ CNEF Cameroun

³⁸ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

Les acteurs de l'assurance dans la région sont faiblement impliqués dans l'inclusion financière à ce jour.

Au 31 décembre 2021, 14 banques étaient autorisées à exercer l'activité d'émission de monnaie électronique via une solution de téléphonie mobile. La plupart des 16 solutions de mobile money, qui ont atteint des masses critiques de clients, sont pourtant les solutions portées par des Opérateurs de Réseaux Mobiles (ORM). En 2021, près de 35 millions de comptes de paiement par mobile money sont ouverts (+17 % par rapport à 2020), avec un taux d'activité de près de 39 % (autour de 14 millions de comptes actifs)³⁹, pour une population régionale de 58 millions d'habitants. Le nombre d'inscrits est de plus en plus élevé dans la région, mais présente de grandes disparités : le Cameroun (près de 9,8 millions de comptes actifs en 2021), le Congo (2,7 millions de comptes actifs) et le Gabon (990 854 comptes actifs) voient leurs marchés se développer progressivement. L'écart est important avec le Tchad (227 225 clients actifs à fin 2021, chiffre en augmentation par comparaison avec 2020, après une baisse continue depuis 2016), la RCA (80 119 comptes actifs) et la Guinée Equatoriale (7 001 comptes actifs, solution lancée fin 2019).

Les fintechs sont naissantes en Afrique Centrale et se développent principalement au Cameroun, au Congo et au Gabon. Le nouveau règlement CEMAC de 2018 N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC permettant l'agrément d'« établissements de paiement » offre un nouveau cadre réglementaire, qui pourrait être bénéfique à leur développement et à l'inclusion financière, en permettant à un plus grand nombre d'acteurs supervisés de proposer des produits et services financiers. Ce règlement a en effet introduit une nouvelle catégorie d'établissements financiers autorisés à fournir des services de paiement sans être adossés à une banque. En date de juillet 2023, 6 structures avaient obtenu l'agrément d'établissement de paiement (2 au Cameroun, 1 au Tchad, 2 au Congo et 1 au Gabon).⁴⁰

La couverture géographique est inégale suivant les pays, avec 729 agences bancaires, 1 998 agences d'établissements de microfinance et 245 173 points de service de mobile money en 2021⁴¹ pour l'ensemble des six pays.

L'expansion du numérique a grandement influencé le développement de l'inclusion financière dans la CEMAC durant ces dernières années.

Etat des lieux de l'inclusion financière

Malgré le faible niveau d'éducation financière des populations de la CEMAC⁴², le taux d'inclusion financière est globalement en augmentation. Le taux de bancarisation strict⁴³ est de 12 % pour la zone CEMAC en 2021, allant de 5 % pour le Tchad à 27 %

³⁹ BEAC. 2022. Données 2021 de la DSMP

⁴⁰ BEAC. 2023. Données communiquées par la DSFABFE

⁴¹ COBAC. 2022. Données 2021 et DSMP.2022. Données 2021

⁴² Constaté durant la phase de diagnostic effectuée en 2021 par le cabinet PHB

⁴³ Cf. encadrer p.15

pour la Guinée Equatoriale. Pour ce qui est du taux de bancarisation élargi, il est de 22 % en 2021. Il est différent d'un pays à l'autre, deux groupes de pays se démarquent au sein de la CEMAC : ceux dont le taux de bancarisation élargi est inférieur à 8 % - Tchad (8 %) et RCA (7 %) - et ceux dont le taux de bancarisation élargi est supérieur à 24 % - Gabon (35 %), Cameroun (31 %), Guinée Equatoriale (27 %), et Congo (24 %).

Le taux d'accès aux comptes de paiement (ou mobile money), mesuré par le rapport entre le nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un ou plusieurs comptes de paiement (ou mobile money) et la population adulte (plus de 15 ans) est de 52 % en 2021 contre 39 % en 2018 (et contre 22 % pour les comptes au sein d'établissements de crédit ou de microfinance en 2021)⁴⁴. Il reflète l'intérêt élevé et grandissant des populations pour le mobile money.

Le taux d'activité des comptes de mobile money est resté stable en 2021 et 2020 (39 % d'activité), après la tendance haussière observée entre 2017 et 2019 (+ 12 points). Les taux d'activité des comptes bancaires et ceux des établissements de microfinance sont estimés respectivement à 33 % et 29 % pour l'année 2021. Il reste du chemin à parcourir pour que l'inclusion financière (accès et utilisation véritable) à travers les comptes des établissements de crédit, des établissements de microfinance et de paiement par mobile money soit effective.

La prédominance des services de crédit et d'épargne informels comparée aux services formels est à souligner et traduit une inadéquation entre les besoins des populations et l'offre de services financiers formels. La pénétration du crédit formel est faible : cinq pays enregistrent des taux de pénétration inférieurs à 10 % pour le crédit formel selon l'étude Global Findex (menée en 2022 pour le Tchad, en 2021 pour le Cameroun, le Congo et le Gabon, et en 2017 pour la RCA - l'étude n'a pas été conduite en Guinée Equatoriale)⁴⁵. Pour les mêmes années, l'épargne formelle a représenté 3 à 11 % suivant les pays, contre 15 à 32 % pour l'épargne au sein de la famille (i.e. lorsque l'épargne est confiée à un autre membre de la famille)⁴⁶.

Les segments les plus exclus du système financier formel sont les femmes, les jeunes, les personnes les plus pauvres et la population rurale. Ces segments apparaissent donc comme des cibles à privilégier dans la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de la CEMAC.

Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont au cœur des économies de la CEMAC. Bien qu'en grande partie informelles, elles ont leur part dans

⁴⁴Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

⁴⁵ Les données Findex les plus récentes pour la RCA datent de 2017. L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale.

⁴⁶ Ibid

l'accroissement de la production et la création d'emplois et contribuent également à l'innovation dans ces pays. Elles accèdent encore faiblement au crédit avec un déficit de financement des MPME estimé à 8,7 milliards USD au Cameroun (soit environ 30 % du PIB), et 1,1 milliard USD au Tchad (10 % du PIB)⁴⁷, deux pays qui ont fait de l'accès au financement des PME des axes stratégiques de développement de leurs systèmes financiers respectifs et de leur Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI).

Des six pays de la CEMAC, le Tchad, le Cameroun et la RCA sont les seuls à avoir une Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) ou de Microfinance. La Stratégie Nationale de Finance Inclusive du Tchad a été publiée en 2017 et couvre la période 2017-2030. C'est la seconde stratégie d'inclusion financière au Tchad, la première datant de 2009. Le Cameroun disposait d'une SNFI depuis 2014 et vient de finaliser sa nouvelle stratégie couvrant la période 2023-2027. La RCA dispose d'une Stratégie Nationale de Microfinance 2017-2021.

Aucun des six pays n'a encore développé de Stratégie Nationale d'Education Financière (SNEF).

2 Stratégie Régionale d’Inclusion Financière 2025-2029

2.1 Orientation générale

Le diagnostic de l’inclusion financière en Afrique Centrale a permis d’élaborer la présente Stratégie Régionale d’Inclusion Financière (SRIF) en lien avec les spécificités de la CEMAC, ses défis et les besoins de ses acteurs et de ses populations. Dans ce contexte, une vision a été définie, des objectifs chiffrés à atteindre, déclinés en six (06) axes stratégiques, ainsi qu’un plan d’actions à mettre en œuvre sur la période 2025-2029, avec des actions au niveau régional et dans chaque pays pour faire progresser l’inclusion financière. L’avancée de l’inclusion financière est mesurée à travers une série d’indicateurs, déclinés selon les groupes cibles de la stratégie. Enfin, la SRIF devrait servir de cadre de référence pour les stratégies nationales d’inclusion financière existantes, en cours de développement ou à venir au sein de la CEMAC.

L’une des limites principales du processus d’élaboration de la Stratégie Régionale d’Inclusion Financière concerne la disponibilité des données et conditionne la bonne mesure de l’inclusion financière. En effet, certaines données désagrégées par genre, zone géographique et par âge, utilisées lors du diagnostic de l’inclusion financière de la CEMAC sur lequel est basée la SRIF, datent majoritairement de 2017, pour les plus récentes. Par ailleurs, des diagnostics spécifiques de la demande et des besoins des populations cibles n’ont pas pu être réalisés. Ces diagnostics devront être menés méthodiquement et rapidement au démarrage de la mise en œuvre de la SRIF. En ce qui concerne les indicateurs de l’inclusion financière, leur calcul à l’année de référence et la fixation des cibles à atteindre pour certains indicateurs pour lesquels il manque à l’heure actuelle des données, devront être réalisés avant la mise en œuvre de la SRIF.

2.2 Définition de l’inclusion financière

La Stratégie Régionale d’Inclusion Financière de la CEMAC s’appuie sur la définition de l’inclusion financière adoptée par la communauté internationale et provenant de la Banque Mondiale : *« L’inclusion financière rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d’accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d’un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables ».*

Sont pris en compte dans cette SRIF les trois dimensions de l’inclusion financière que sont :

- L’**accès** (proximité physique ; prix ; facilité d’accès ; temps nécessaire pour accéder aux services) ;
- L’**utilisation** (capacité financière ; utilisation réelle : fréquence, durée d’utilisation) ;

- Et la **qualité** (service ou produit adapté aux besoins des clients, proposé de manière responsable et durable).

2.3 Principaux groupes cibles

La SRIF vise à permettre l'inclusion financière de l'ensemble des populations de la zone CEMAC. En partant de l'état des lieux dressé au sein de la CEMAC, ayant fait ressortir que certains groupes cibles sont plus marginalisés que d'autres, la présente Stratégie privilégie quatre (04) segments de la population davantage exclus :

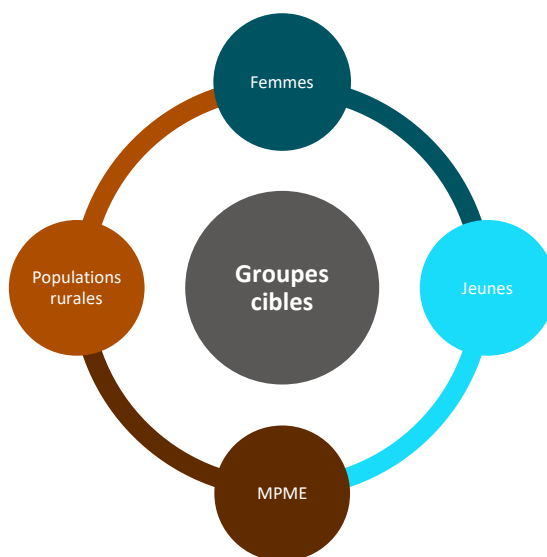


Schéma 1 : Les groupes cibles de la SRIF

Les femmes sont confrontées à la faiblesse de l'offre de services financiers adaptés à leurs besoins et à des barrières socioculturelles, à un manque d'information, de connaissance et de confiance comme obstacles à leur inclusion financière. Elles constituent donc une cible privilégiée de la SRIF.

Les jeunes (moins de 25 ans) pâtissent de la perception biaisée qu'ils ont des services financiers formels, et sont souvent considérés comme des clients à risque. Ils sont donc une cible privilégiée de la SRIF, d'autant plus qu'ils ont un rôle de catalyseur de l'inclusion financière à jouer, à travers notamment leur propension à utiliser le numérique.

La population rurale est victime de plus grandes barrières sociales, culturelles et technologiques en ce qui concerne l'adoption des services financiers formels notamment numériques. Elle fait également face au manque d'infrastructures et de points d'accès aux services financiers. La SRIF a donc un grand rôle à jouer en faisant de la population rurale une de ses cibles prioritaires.

Les Micros & Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ont des profils plus risqués que les grandes entreprises, elles disposent de moins d'expérience sur le marché et manquent de garanties pour accéder au crédit ; elles sont de ce fait peu considérées par

les fournisseurs de services financiers. Il n'existe pas à ce jour de définition des MPME commune aux six pays de la CEMAC, chaque pays ayant développé sa propre définition. Adopter une définition commune et faire des MPME une cible privilégiée de la SRIF de la CEMAC est à la fois un enjeu pour leur d'inclusion financière, mais aussi pour le développement économique et social de la zone CEMAC compte tenu de leur poids dans ces économies.

Par ailleurs, des minorités et autres groupes vulnérables que sont les **réfugiés et migrants transfrontaliers** constitueront des cibles secondaires pour la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière. Les déplacés internes constituent également un groupe vulnérable, ils seront pris en compte au niveau national par les Stratégies Nationales d'Inclusion Financière.

2.4 Vision

En ligne avec la définition de l'inclusion financière, la vision commune retenue est :

« Permettre l'accès et l'utilisation accrue d'une gamme de produits et services financiers adaptés, diversifiés et abordables, notamment pour les populations vulnérables (ou exclues financièrement), particulièrement pour les jeunes, les femmes, la population rurale et les MPME de la zone CEMAC ».

2.5 Mission

La mission de la SRIF, en lien avec la vision énoncée ci-dessus, est de construire un secteur financier plus inclusif, incitatif, attractif, organisé et encadré, dans lequel évoluent facilement et efficacement des acteurs traditionnels et nouveaux, offrant des produits et services financiers adaptés, fiables, sécurisés et abordables à la population de la CEMAC. Cette mission inclut les principaux groupes cibles de la SRIF, que sont les femmes, les jeunes, les populations rurales et les MPME, qui seront informés et accompagnés.

2.6 Objectif global et objectifs spécifiques

L'objectif global mesurable de la SRIF à l'horizon 2029 et 2032 s'énonce comme suit : **« Accroître le taux d'inclusion financière de 32 % en 2021 à 60 % d'ici à 2029 et 75 % à l'horizon 2032 ».**⁴⁸

Compte tenu des disparités entre les différents pays de la région, les objectifs spécifiques pour chaque groupe cible de la SRIF devront être adaptés suivant les pays et déclinés dans les stratégies nationales d'inclusion financière de chaque pays le cas échéant, avec un objectif de progression de 20 à 30 points de pourcentage suivant les pays et les

⁴⁸ En excluant les comptes inactifs et en excluant les comptes détenus par une même personne

groupes cibles (par exemple : Accroître le taux d'inclusion financière des femmes tchadiennes de 4% en 2021 à xx % en 2029).

Les objectifs spécifiques retenus pour chaque groupe cible privilégié de la SRIF sont les suivants :

- Accroître le taux d'inclusion financière des femmes de 13 % à 35 % de 2021 à 2029⁴⁹ ;
- Accroître le taux d'inclusion financière des jeunes de 12 % à 35 % de 2021 à 2029⁵⁰ ;
- Accroître le taux d'inclusion financière des populations rurales de 11 % à 25 % de 2021 à 2029⁵¹ ;
- Accroître le taux d'accès au crédit des MPME de 23% à 50 % de 2021 à 2029 ;

Les cibles à atteindre d'ici 2029 et 2032 tiennent compte de la base de référence établie. Ces cibles (y compris celles du taux de l'inclusion financière) intègrent la mise en place du projet d'Identifiant Bancaire Unique (IBU) à partir de 2024. Le projet d'IBU permettra d'éviter la surestimation de l'inclusion financière en identifiant les personnes possédant un ou plusieurs comptes auprès de plusieurs fournisseurs de services financiers.

L'atteinte des cibles nécessite un travail conjoint des régulateurs⁵², des Etats et des fournisseurs de services financiers.

2.7 Axes stratégiques

Le diagnostic de l'inclusion financière et les différentes concertations ont permis de faire émerger les 06 axes stratégiques autour desquels les travaux de formulation de cette Stratégie Régionale d'Inclusion Financière ont été structurés.

Les axes ont chacun fait l'objet de travaux spécifiques au sein de Groupes de Travail Thématiques (GTT) à travers plusieurs ateliers et travaux de groupes. Les résultats de ces travaux ont permis d'élaborer un plan d'actions détaillé qui rend compte des objectifs spécifiques à chaque axe, des actions à entreprendre pour remplir chaque objectif, et qui associe à ces actions une liste d'activités à réaliser (présentées en annexe 5). Au total, le plan d'actions de la SRIF comprend six (06) axes stratégiques, vingt-quatre (24) objectifs spécifiques (OS) et soixante-huit (68) actions.

⁴⁹ Atteignable par l'augmentation conjointe du taux d'activité des comptes (actuellement autour de 30%) et du nombre de comptes

⁵⁰ Atteignable par l'augmentation conjointe du taux d'activité des comptes (actuellement autour de 30%) et du nombre de comptes

⁵¹ Atteignable par l'augmentation conjointe du taux d'activité des comptes (actuellement autour de 30%) et du nombre de comptes

⁵² BEAC, COBAC, CIMA, ART, COSUMAF et CIPRES.

Axe stratégique 1 : Education et protection des consommateurs des services financiers

- **Objectif Spécifique (OS) 1.1 : Renforcer l'éducation financière et numérique des populations cibles**

L'accent sera mis sur la mise en place des stratégies d'éducation financière et numérique, en passant par l'élaboration d'un document cadre et l'accompagnement des Etats dans leur conception et leur implémentation.

- **OS 1.2 : Sensibiliser les populations cibles sur l'inclusion financière formelle**

Il s'agira d'informer les populations cibles sur l'inclusion financière, et de sensibiliser les promoteurs des MPME évoluant dans l'informel (tant en termes de secteur d'activité que par rapport aux services financiers) sur les avantages de la formalisation des entreprises et les démarches à suivre, renforcer les capacités financières des MPME, et les mettre en relation avec les fournisseurs de services financiers afin de les accompagner dans leur passage au formel.

- **OS 1.3 : Sensibiliser les différents acteurs sur la protection des consommateurs**

Cet objectif vise à vulgariser l'information et la réglementation sur les services financiers auprès des consommateurs et leur permettre de comprendre, comparer les services financiers et de bien défendre leurs intérêts, tout en mettant en exergue la loi spécifique devant protéger, défendre les droits du consommateur dans la CEMAC, en adéquation avec la loi modèle pour la protection du consommateur en Afrique, émanation de l'Organisation Internationale du Consommateur (OIC).

- **OS 1.4 : Renforcer les mécanismes de protection des consommateurs**

L'accent sera mis sur le cadre général de collaboration en matière d'éducation financière et de protection des consommateurs, ainsi que sur le développement de partenariats sur ces sujets. Du côté des fournisseurs de services financiers, leurs procédures internes concernant la protection des consommateurs seront renforcées, avec de meilleurs mécanismes de recours et des évaluations périodiques des dispositions réglementaires en matière de protection des consommateurs.

Axe stratégique 2 : Promotion et facilitation de l'innovation, l'utilisation des Services Financiers Numériques (SFN) et l'interopérabilité

- **OS 2.1 : Promouvoir l'utilisation des paiements électroniques par les services publics**

En tant que levier d'utilisation des SFN, il s'agira d'encourager les services de l'Etat à numériser leurs services (tout comme ceux des grands facturiers), et à faire la promotion de la numérisation des paiements au sein des services de l'Etat et de la population.

- **OS 2.2 : Faciliter l'accès et l'utilisation des paiements électroniques par les populations cibles**

L'objectif est de communiquer sur l'écosystème de paiements marchands et des transferts d'argent et de faciliter la mise en place de nouveaux acteurs locaux fournissant des services financiers numériques et des paiements numériques transfrontaliers.

- **OS 2.3 : Promouvoir la diversification de l'offre de services financiers numériques sécurisés et adaptés aux besoins de la population cible**

Cela passe par la promotion de l'interopérabilité des systèmes et plateformes de paiements monétiques et de l'innovation, l'incitation à l'expansion des fournisseurs de services financiers, notamment en zone rurale, et la mise en place d'un écosystème catalyseur.

- **OS 2.4 : Promouvoir l'utilisation des services financiers numériques auprès des populations cibles**

L'accent sera mis sur les consommateurs, en favorisant l'utilisation de transactions numériques à moindre coût par ces derniers par rapport aux transactions en espèces et comme moyen de paiement par les accepteurs, et en promouvant l'utilisation des services financiers formels par les consommateurs traditionnellement exclus. Par ailleurs, l'aboutissement du projet de développement du réseau d'acceptation de paiements électroniques dans la CEMAC devrait renforcer cet objectif.

Axe stratégique 3 : Cadre réglementaire propice

- **OS 3.1 : Créer un cadre de coopération entre régulateurs (national et régional)**

Première étape pour un cadre réglementaire propice, cela passe par la sensibilisation des régulateurs sur la nécessité d'un tel cadre, suivie de la proposition d'un cadre juridique et réglementaire de coopération entre les régulateurs nationaux et internationaux.

- **OS 3.2 : Renforcer la mise en place d'un cadre réglementaire propice à l'innovation et à la diversité de canaux et produits financiers pour les populations cibles**

L'accent sera mis sur l'innovation au service de l'inclusion financière (fintechs, *crowdfunding*, utilisation de la *blockchain* et l'intelligence artificielle au service de l'inclusion financière, etc.) et sur l'expérimentation encadrée (bac à sable réglementaire ou "*sandbox*", bureaux d'innovations).

- **OS 3.3 : Promouvoir la mise en place d'un cadre réglementaire permettant l'accès aux services financiers numériques aux populations qui en sont exclues**

L'accès au canal USSD est central pour permettre l'accès aux services financiers numériques sans internet. Cet enjeu est pris en compte à travers la libéralisation

de l'accès à ce canal, la définition d'une réglementation communautaire sur l'accès USSD, et le développement de services via des technologies non basées sur internet.

- **OS 3.4 : Promouvoir la mise en place d'un cadre réglementaire permettant l'accès aux services financiers aux populations avec ou sans identification officielle**

Le manque d'identification officielle est une barrière majeure à l'inclusion financière. A travers cet objectif spécifique, l'accès des personnes sans carte d'identité à des pièces d'identification alternatives sera favorisé, l'ouverture de compte de personnes sans identification officielle grâce à la biométrie sera encouragée, et l'identification à travers les fournisseurs de services financiers sera encouragée.

- **OS 3.5 : Renforcer le cadre réglementaire pour permettre l'accès aux populations cibles à des services financiers abordables**

La baisse des coûts des services financiers passe par la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant la concurrence et l'abordabilité des produits financiers, la réduction des coûts et la simplification de l'accès aux infrastructures de communications électroniques. Il s'agit également de mettre en place, des mécanismes de régulation, d'harmonisation des pratiques de tarification des services financiers au sein de la CEMAC.

Axe stratégique 4 : Accès et utilisation des produits et services financiers et non financiers adaptés, abordables, fiables et sécurisés pour les particuliers et les MPME

- **OS 4.1 : Améliorer l'accès et l'utilisation par les populations cibles d'une offre de produits et services financiers innovants adaptés**

L'accent sera mis sur l'identification des besoins des populations cibles à travers la conduite d'une étude de la demande des services financiers, dans le but de développer ensuite des offres de produits et services financiers innovants et diversifiés répondant aux besoins et aspirations des populations cibles.

- **OS 4.2 : Améliorer l'accès par les populations cibles au conseil financier / à une offre de services non-financiers adaptés**

Les services non-financiers sont complémentaires aux services financiers. Il s'agira donc de développer des programmes d'accompagnement des populations vulnérables en complément aux services financiers, de promouvoir des mesures d'incitation des acteurs financiers pour l'intégration dans leurs programmes des services non financiers à destination des populations cibles, et de valoriser les partenariats entre les fournisseurs de services financiers et les organismes d'appui au développement en milieu rural.

- **OS 4.3 : Améliorer l'accès et l'utilisation par les populations cibles, d'une offre diversifiée de services innovants à valeur ajoutée (épargne, assurance, crédit, paiement des factures d'eau, d'énergie, etc.)**

Les activités à entreprendre visent à encourager l'accès et l'utilisation de services financiers au-delà des simples transactions/paiements, et à développer des services à valeur ajoutée capitalisant sur le numérique.

- **OS 4.4 : Améliorer l'accès et l'utilisation par les populations cibles à une offre de produits et services financiers innovants abordables**

L'accès à des services financiers plus abordables se fera à travers l'encouragement des fournisseurs de services financiers à développer des produits et services abordables, et la mise en place d'un cadre de formation des acteurs pour leur apprendre à définir une structure de prix alliant rentabilité, pérennité et offre de services abordables.

- **OS 4.5 : Améliorer l'accès et l'utilisation par les populations cibles d'une offre de services financiers multicanale, fiable et sécurisée**

L'accent sera mis sur la planification d'une offre multicanale sécurisée, fiable, abordable et la réalisation de contrôles et ajustements réguliers de la sécurité.

Axe stratégique 5 : Accès aux données fiables sur l'inclusion financière pour tous les acteurs

- **OS 5.1 : Fiabiliser le système de collecte, d'analyse et d'archivage des données**

Il s'agit de vérifier la qualité des données à collecter leurs sources selon les critères déterminés et de réviser le système de collecte, d'analyse et d'archivage des données sur l'inclusion financière. Le but poursuivi est de disposer d'indicateurs fiables, pertinents et à jour sur l'inclusion financière, à travers la révision, lorsque nécessaire, des indicateurs y relatifs suivant les critères identifiés.

- **OS 5.2 : Renforcer le cadre de collecte et les capacités des acteurs dans la collecte des données**

Il s'agira d'offrir un cadre clair de collecte des données d'inclusion financière aux organismes déclarants, de renforcer leurs capacités dans la collecte des données et de développer des mécanismes de collecte sur la demande.

- **OS 5.3 : Améliorer le partage des données sur l'offre et la demande**

Les activités viseront à donner accès aux différents acteurs (Fournisseurs des Services Financiers (FSF), organes de suivi de la SRIF, Etats, bailleurs de fonds, investisseurs, etc.), à des données permettant de mesurer leur propre contribution à l'inclusion financière, ainsi que celle des autres acteurs (les FSF peuvent adapter leur offre de services) et à publier et communiquer sur les données collectées.

Axe stratégique 6 : Renforcement des capacités des acteurs

- **OS 6.1 : Identifier les besoins de renforcement des capacités des acteurs pour l'inclusion financière**

Les activités consisteront à identifier et classer les acteurs de l'inclusion financière, à évaluer leurs besoins de renforcement des capacités et à définir un format de renforcement de capacités adapté aux besoins de chaque acteur ainsi que les critères d'identification des principaux fournisseurs de services de renforcement des capacités.

- **OS 6.2 : Renforcer les capacités des acteurs**

Il s'agira ensuite de renforcer les capacités institutionnelles, techniques, humaines, matérielles et financières des acteurs de l'inclusion financière.

- **OS 6.3 : Evaluer les résultats du renforcement des capacités des acteurs**

Les actions consisteront à évaluer régulièrement les capacités des différents acteurs par rapport aux besoins identifiés, aux objectifs fixés et au cadre de suivi.

3 Dispositif de mise en œuvre et suivi-évaluation

3.1 Rôle des différentes parties prenantes

La mise en œuvre de la Stratégie Régionale d’Inclusion Financière nécessite l’implication des acteurs clés de l’inclusion financière tant au niveau régional que national. Les rôles sont ainsi répartis entre les parties prenantes :

CATÉGORIES	INSTITUTIONS	ROLES ET RESPONSABILITES
Organes de régulation	<ul style="list-style-type: none"> ● Banque Centrale (Services Centraux de la BEAC et Directions Nationales) ● COBAC ● GIMAC ● CIMA et Directions Nationales des Assurances (DNA) ● COSUMAF ● BVMAC ● Autorités de régulation des télécommunications ● Comités Nationaux Économiques et Financiers (CNEF) ● Autorités fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place d’un cadre réglementaire et de supervision propice à l’innovation et à l’inclusion financière des populations cibles ● Elaboration du document cadre de stratégie régionale d’éducation financière et numérique ● Vulgarisation de la réglementation auprès des acteurs et consommateurs ● Incitation au passage au secteur formel ● Protection des consommateurs ● Coopération entre régulateurs régionaux et nationaux ● Supervision des acteurs
Etats – Ministères et Agences	<ul style="list-style-type: none"> ● Ministères en charge de la monnaie et du crédit ● Ministères de l’Education Nationale ● Ministères de la Formation ● Ministères de la Femme/de la Famille ● Ministères du Commerce/des TPE-PME ● Ministères de l’Agriculture ● Ministères des Postes et Télécommunications ● Autres ministères selon les 	<ul style="list-style-type: none"> ● Coordination des activités de la SRIF relevant de leur périmètre ● Articulation entre SRIF et SNIF ● Mise en œuvre de la SRIF dans leurs pays respectifs ● Conception et mise en œuvre des stratégies nationales d’éducation financière ● Numérisation des paiements en provenance et à destination de l’Etat ● Sensibilisation des populations sur l’éducation financière, le

CATÉGORIES	INSTITUTIONS	ROLES ET RESPONSABILITES
	<p>priorités nationales de chaque pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Agences et structures de promotion de l'inclusion financière ● Organismes d'appui/de suivi des SNIF ● Instituts en charge de la statistique 	<p>passage à l'utilisation des produits et services financiers formels, et la protection des consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Collecte et remontée d'informations sur les besoins des populations cibles ● Collecte et remontée des données sur l'inclusion financière
<p>Acteurs du privé et d'appui local – Associations et Réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Associations des consommateurs ● Associations professionnelles des Établissements de crédit, EMF ● Fédérations des banques, EMF ● Associations du patronat ● Association des assureurs ● Chambre des métiers ● Associations des PME ● Associations des femmes ● Associations des jeunes (Conseils Nationaux de la Jeunesse) ● Organismes d'appui aux populations vulnérables y compris les minorités ● Organismes d'appui aux populations déplacées et migrants ● Organismes spécialisés dans l'éducation/formation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui à la mise en œuvre de la SRIF ● Engagement et implication des acteurs du privé qu'ils représentent ● Collecte et remontée des besoins des populations et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ● Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs ● Participation aux instances de gouvernance via leurs représentants
<p>Acteurs du secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Fournisseurs de services financiers <ul style="list-style-type: none"> ○ Etablissement de crédit ○ EMF 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de la SRIF ● Développement de produits et services financiers destinés aux populations cibles

CATÉGORIES	INSTITUTIONS	ROLES ET RESPONSABILITES
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etablissements de paiement ○ Sociétés de transfert d'argent ○ Assureurs ● Fournisseurs de services numériques <ul style="list-style-type: none"> ○ Fintechs ○ ORM ● Prestataires techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation aux instances de gouvernance via leurs représentants ● Collecte et remontée des données sur l'inclusion financière (offre et demande)
Partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"> ● Partenaires techniques et financiers (PTF) ● Bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui technique et financier à la mise en œuvre de la SRIF ● Coordination du comité de concertation des PTF (CCPTF) ● Appui aux organes de gouvernance dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale

3.2 Cadre de gouvernance et de supervision

3.2.1 Principes retenus pour le dispositif de gouvernance et de supervision

La mise en œuvre de la SRIF nécessite la mise en place de structures de gouvernance, de coordination et de supervision aux niveaux régional et national. L'impulsion et le pilotage de la SRIF revient à la Banque Centrale, en étroite collaboration avec les Etats, représentés dans les différentes structures de gouvernance de la stratégie.

Une Cellule de l'Inclusion Financière (CIF) sera créée et fonctionnera comme une structure permanente au sein de la Banque Centrale, afin d'assurer la promotion, le suivi de l'inclusion financière dans la CEMAC et la coordination globale de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière.

Les Ministères en charge de la monnaie et du crédit des différents pays assureront le rôle de chef de file de la mise en œuvre opérationnelle de la SRIF, en coordination avec la Banque Centrale. La coordination entre les Stratégies Nationales d'Inclusion Financière (SNIF) et la Stratégie Régionale d'Inclusion financière (SRIF) sera assurée, au niveau national par les Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO), au sein desquels les représentants de la mise en œuvre de la SNIF seront intégrés. Ces comités

seront assistés par des Groupes de Travail Thématiques (GTT) au niveau des pays, chargés d’opérationnaliser la mise en œuvre de la SRIF.

Les principes retenus visent la mise en place d’un cadre de gouvernance solide, profond et efficace, qui s’adapte parfaitement aux spécificités propres à chaque pays de la CEMAC. Il conviendra à chaque pays de fixer ses propres objectifs et ses priorités, puis de mettre en œuvre les activités y afférant, à travers sa Stratégie Nationale d’Inclusion Financière si existante, et les Groupes de Travail Thématiques dédiés.

3.2.2 Structures de gouvernance et de supervision

Après consultation des différents acteurs impliqués dans l’inclusion financière, il est proposé la création de six (06) structures de gouvernance et de supervision, dont quatre (04) au niveau régional et deux (02) au niveau national.

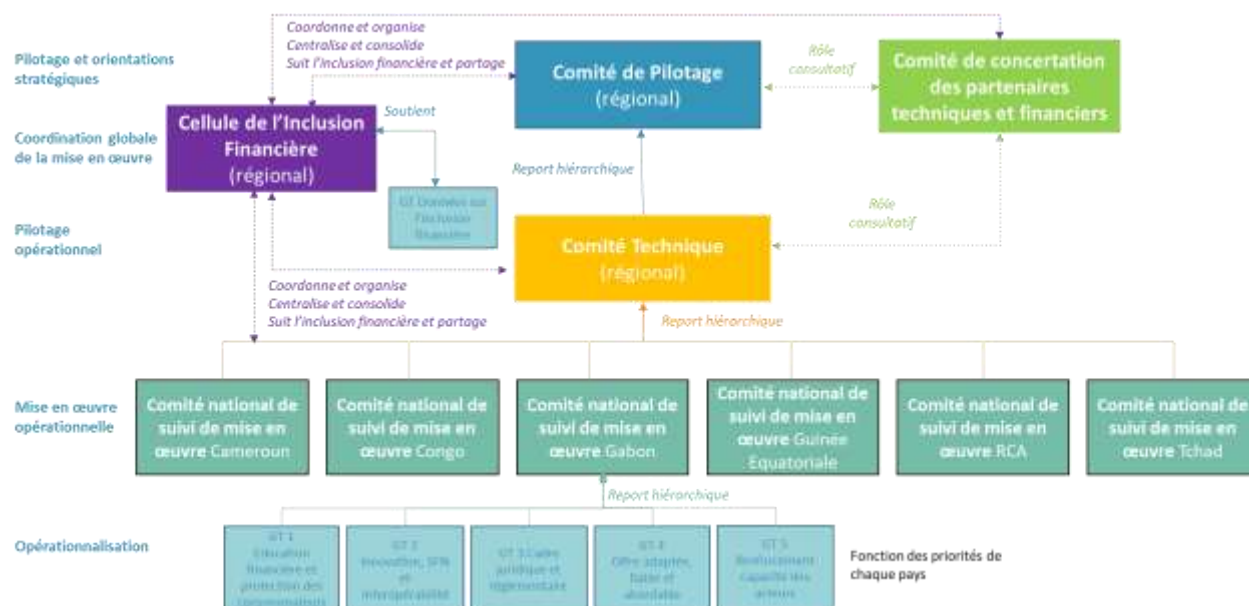


Schéma 2 : Structure de gouvernance de la Stratégie Régionale d’Inclusion Financière de la CEMAC

3.2.3 Cadre de gouvernance au niveau régional

Quatre (04) structures régionales ont été retenues pour constituer le socle juridique de la promotion de l’inclusion financière au sein de la CEMAC :

- Le **Comité de Pilotage (CoPil)** : chargé d’assurer le pilotage de la SRIF et valider les orientations stratégiques en matière d’inclusion financière ;
- La **Cellule de l’Inclusion Financière (CIF)** : bras opérationnel de la SRIF en tant que secrétariat général, elle sera chargée d’assurer la promotion et le suivi de l’inclusion financière, la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale, ainsi que le secrétariat du Comité de Pilotage ;

- Le **Comité Technique (CoTec)** : chargé d'assurer le pilotage opérationnel régional et d'offrir un cadre d'échanges entre les Comités Nationaux de Suivi de la Mise en œuvre (CNSMO) et le Comité (régional) de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF) ;
- Le **Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF)** : cadre d'échange et de concertation regroupant les partenaires au développement de l'inclusion financière au niveau régional.

Ces structures seront créées par décision du Gouverneur de la BEAC, après validation du Comité Ministériel de l'UMAC.

i) Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation de la SRIF dans la CEMAC. Il regroupe les représentants des acteurs sélectionnés de la SRIF et est placé sous la présidence du Gouvernement de la Banque Centrale.

Il se réunit au moins deux fois par an, et autant de fois que nécessaire, lorsque les circonstances l'exigent. Ce comité est chargé de veiller et de suivre la mise en œuvre de la SRIF (budget, indicateurs clés et plan d'actions), de sécuriser les ressources financières de la SRIF, de proposer les mesures d'adaptation et de réajustement nécessaires au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie. Son secrétariat est assuré par la Cellule de l'Inclusion Financière (CIF).

Le Comité de Pilotage est composé de membres au profil très senior, avec pouvoir de décision. Il sera composé des représentants des structures suivantes : la Banque Centrale, la Cellule de l'Inclusion Financière (CIF), le Comité Technique, le Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF), la COBAC, le GIMAC, le Ministère en charge de la monnaie et du crédit des différents pays, les représentants du secteur privé, à travers les fédérations des établissements de crédit, des établissements de microfinance, des établissements de paiement, des associations de crédit, du patronat, des consommateurs et des assurances. Selon les besoins, des membres ponctuels pourront également être invités à participer au Comité de Pilotage régional.

ii) La Cellule de l'Inclusion Financière (CIF)

Afin de coordonner la mise en œuvre de la SRIF, il est proposé la création d'une Cellule de l'Inclusion Financière, structure permanente, au sein de la Banque Centrale. Cette cellule sera chargée de coordonner, d'organiser et de participer aux réunions du Comité de Pilotage, du Comité Technique et du Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers. La CIF centralise et consolide les informations relatives au suivi de la mise en œuvre de la SRIF (indicateurs clés, plan d'actions, plan d'évaluation). Elle assurera la coordination de l'information des différentes parties prenantes du

dispositif de gouvernance et la gestion des ressources financières mobilisées pour la SRIF.

Dans son rôle de promotion et de suivi de l'inclusion financière au-delà de la SRIF, cette cellule veillera au suivi des indicateurs clés de l'inclusion financière de la CEMAC et au partage d'informations relatives à l'inclusion financière. De même, elle assurera la coordination avec les directions de la Banque Centrale impliquées dans l'inclusion financière et les autres organes de la CEMAC tels que la COBAC, le GIMAC, la COSUMAF, la CIMA, la BVMAC et la Commission de la CEMAC. Elle dispose enfin d'un pouvoir décisionnel et de gestion des ressources.

iii) Le Comité Technique

Le Comité Technique est l'organe de pilotage opérationnel de la SRIF au niveau régional. Il assure le suivi et la consolidation des indicateurs clés du plan d'actions de la SRIF et des activités du plan d'actions à partir des informations remontées par les Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO). Il constitue un cadre d'échange et de rencontre entre les organes en charge du suivi de la mise en œuvre aux niveaux national et régional, en réunissant les CNSMO et la CIF.

Présidé par le responsable de la CIF ou son représentant, le Comité Technique reporte au Comité de Pilotage et se réunit de manière trimestrielle. Il est composé de membres au profil senior avec pouvoir de décision, et incluant les représentants des structures suivantes : la CIF, les CNSMO, représentés par le CNEF, le CCPTF, le Secrétariat Général de la COBAC, le GIMAC, la COSUMAF, le Secrétariat Général de la CIMA, la BVMAC, la Commission de la CEMAC, les Instituts Nationaux de la Statistique/institut en charge de la statistique (INS) et les représentants du secteur privé.

iv) Le Comité de Concertation des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF)

Le CCPTF est un organe consultatif, chargé d'appuyer le Comité de Pilotage, le Comité Technique et la Cellule de l'Inclusion Financière, dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale. Constitué des représentants des partenaires apportant un soutien financier ou une assistance technique à la mise en œuvre de la SRIF, il se réunit de manière semestrielle et fournit des orientations stratégiques. Ce comité assure également un rôle de coordination multi-bailleurs permettant un cadre d'échange et de mutualisation pour développer les synergies d'actions pour une gestion efficace des ressources financières de la stratégie. Cette instance est représentée au sein du Comité de Pilotage par son Président et ses Vice-Présidents et au sein du Comité Technique par d'autres représentants.

3.2.4 Cadre de gouvernance au niveau national

Il a été retenu de créer deux structures chargées de promouvoir l'inclusion financière dans chaque pays de la CEMAC :

- Le **Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO)**, chargé de suivre la mise en œuvre opérationnelle de la SRIF dans chaque Etat membre de la CEMAC, et de la coordination entre la SRIF et la SNIF de son pays.
- Les **Groupes de Travail Thématiques (GTT)**, organisés autour des axes stratégiques de la SRIF, chargés d'opérationnaliser la mise en œuvre de la stratégie au niveau national, en étroite collaboration avec le CNSMO qui les supervise.

Les CNSMO sont créés par Arrêtés ministériels dans chaque Etat membre, tandis que les GTT sont institués par les CNSMO.

i) Le Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO)

Ces comités sont mis en place au niveau de chaque pays, sous l'égide du Ministère en charge de la monnaie et du crédit. Chaque comité national est chargé de l'articulation et la synergie entre la SNIF de leur pays et la stratégie régionale, et du suivi de la mise en œuvre dans chaque pays de la CEMAC. Pour opérationnaliser la mise en œuvre, le CNSMO dispose du pouvoir de création et de supervision dans son pays des GTT organisés autour des axes prioritaires de la SNIF et en relation avec ceux de la SRIF. Le CNSMO assure la collecte et la remontée des données et de l'évolution des indicateurs du plan d'actions au Comité Technique, auquel il rapporte au niveau régional.

Le CNSMO est présidé par le Secrétaire Général/Directeur de Cabinet du Ministère en charge de la monnaie et du crédit ou son représentant, et son Vice-Président est le Secrétaire Général du CNEF. Le CNSMO se réunit de manière trimestrielle, et est constitué de membres au profil senior avec un pouvoir de décision, représentant les structures suivantes : le Ministère en charge des finances, les ministères concernés par l'inclusion financière dans chaque pays (Ministère de l'Agriculture, Ministère du Commerce/PME, Ministère de la Famille, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Postes et Télécommunications notamment), le CNEF, le comité de suivi de la SNIF, les agences et structures de promotion de l'inclusion financière, les représentants du secteur privé (associations professionnelles des établissements de crédit, ORM, EMF, etc.), les associations des consommateurs, les représentants de l'éducation financière, les Instituts en charge de la statistique, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les régulateurs des télécommunications et les autorités fiscales.

ii) Les Groupes de Travail Thématiques (GTT)

Chargés de l'opérationnalisation de la stratégie au niveau national et de l'appui des CNSMO, les GTT sont une prérogative des CNSMO qui assurent leur création et leur

suivi en fonction des priorités nationales et des axes stratégiques de la SRIF. Ces GTT se réunissent sur une base trimestrielle et identifient les enjeux et défis de la mise en œuvre, proposent des recommandations concrètes et opérationnelles pour les activités et actions de la SRIF, et constituent un cadre de partage d'expériences entre leurs membres au profil d'exécutants avec pouvoir de décision. Les GTT rapportent aux CNSMO et sont constitués de cinq à dix représentants des régulateurs, du secteur privé (établissements de crédit, EMF, ORM), et des PTF.

3.2.5 Représentation des parties prenantes au sein des organes de gouvernance

Au niveau régional, les Etats sont représentés au sein du Comité de Pilotage par le Ministère en charge de la monnaie et du crédit et au sein du Comité Technique à travers les présidents respectifs des CNSMO (Secrétaire Général du Ministère en charge de la monnaie et du crédit ou son représentant). Ils sont représentés au niveau national au sein des CNSMO par les différents Ministères intervenant dans le domaine de l'inclusion financière.

Les PTF sont représentés au niveau régional à travers un CCPTF et au sein du Comité de Pilotage et du Comité Technique. Au niveau national, ils sont représentés à travers leur participation aux CNSMO.

Le secteur privé est représenté au niveau régional au sein du Comité de Pilotage et du Comité Technique à travers les fédérations et associations des établissements de crédit, de la microfinance, de l'assurance, du patronat et des consommateurs. Au niveau national, le secteur privé est représenté au sein des CNSMO via les associations professionnelles et représentants des différentes catégories d'acteurs de l'inclusion financière des différents pays et au sein des GTT.

Le détail de la structure de gouvernance et des organes qui la composent est donné en annexe 5 de ce document, incluant notamment la composition des différents organes.

3.3 Cadre de suivi-évaluation

3.3.1 Mécanismes de suivi-évaluation

La réussite de la mise en œuvre de la SRIF dépendra en partie de la capacité à en mesurer les progrès, et à communiquer les résultats des interventions. Le cadre de suivi-évaluation permettra de mettre en exergue les réalisations par rapport aux objectifs fixés.

Le cadre de suivi-évaluation a pour objectifs de :

- Suivre les progrès et avancées de la SRIF en vue de la réalisation de ses objectifs et guider les décisions relatives à sa mise en œuvre, à travers le **plan de suivi de la SRIF et de l'inclusion financière**.

- Fournir un aperçu des réalisations et identifier les domaines où les résultats ne sont pas satisfaisants à travers le **plan d'évaluation**, composé d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

Le cadre de suivi-évaluation est aligné et cohérent avec le dispositif de gouvernance et de supervision. La CIF est l'organe principal en charge du suivi-évaluation. La responsabilité globale du suivi opérationnel de la mise en œuvre de la SRIF incombe au Comité Technique.

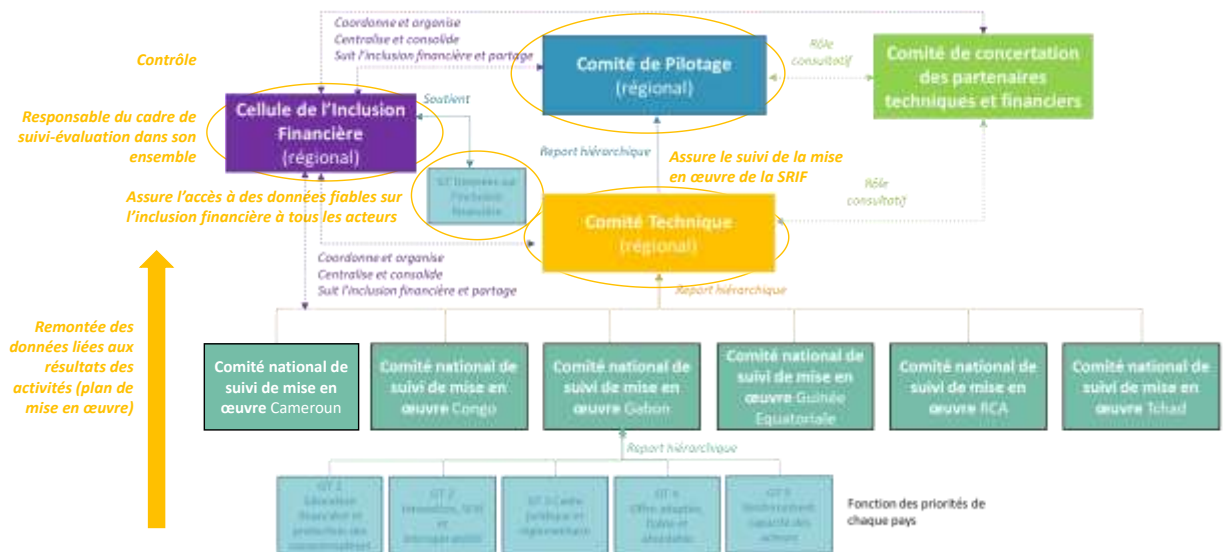


Schéma 3 : Les organes de suivi-évaluation et de contrôle

3.3.2 Les organes de suivi-évaluation et de contrôle

Leurs attributions spécifiques au suivi-évaluation sont les suivantes :

Le **Comité de Pilotage** a pour mission de donner des orientations stratégiques et de résoudre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et dans le suivi qui en découle. Il émet des recommandations à l'attention des différents acteurs concernés par la mise en œuvre de la SRIF. L'évaluation à mi-parcours permettra d'apprécier l'adhésion des acteurs et d'intégrer si besoin un nouveau pouvoir de sanction dont la nature sera à déterminer (pécuniaire ou non-pécuniaire). Le Comité de Pilotage se réunit de manière semestrielle.

La **Cellule de l'Inclusion Financière (CIF)** supervise, organise et centralise la collecte des données à tous les niveaux des instances de gouvernance. Elle assure à la fois le suivi de l'inclusion financière et de la mise en œuvre de la SRIF, alors que les autres organes se limitent au suivi de la mise en œuvre de la SRIF. Elle suit les indicateurs de l'inclusion financière et du plan d'actions, partage les données et rédige les différents rapports de l'inclusion financière et de mise en œuvre de la SRIF, avec le soutien du Comité Technique et des CNSMO.

Le **Comité Technique** assiste la CIF dans ses responsabilités de suivi-évaluation, en assurant globalement le suivi opérationnel de la mise en œuvre de la SRIF. Il consolide les données des CNSMO. Le Comité Technique rapporte à la CIF de manière trimestrielle pour le suivi du plan d’actions, et annuellement pour le rapport régional de mise en œuvre.

Les **Comités Nationaux de Suivi de Mise en Œuvre (CNSMO)** font remonter trimestriellement au Comité Technique les données de base et les indicateurs liés aux résultats des activités de la SRIF, avec la contribution des différents **Groupes de Travail Thématiques (GTT)** par pays. Les CNSMO élaborent un rapport annuel à l’attention du Comité Technique et de la CIF sur l’avancement de la mise en œuvre dans leurs pays respectifs. Ils ne disposent pas de pouvoir de sanction.

Le **Groupe de Travail « Données sur l’inclusion financière »** rapporte directement à la CIF. Il est constitué de représentants opérationnels des CNEF, des Ministères impliqués dans la promotion de l’inclusion financière, des FSF, d’associations de consommateurs, des Instituts en charge des statistiques des entités en charge de la statistique, des assurances (CIMA), de la CIPRES, de la BEAC (DSFABFE, DSMP, DERS), de la COBAC, du GIMAC, des régulateurs des télécommunications et du Patronat.

Il a pour mission principale d’assurer l’accès à des données fiables sur l’inclusion financière à tous les acteurs du secteur de l’inclusion financière (il n’assure pas la collecte directement). Il s’agit pour lui notamment :

- De renforcer le système de collecte des données ;
- De renforcer les procédures et les capacités des acteurs dans la collecte des données ;
- D’améliorer le partage des données sur l’offre et la demande.

Les missions du Groupe de Travail sur les données de l’inclusion financière se réalisent à travers les activités déclinées dans l’axe stratégique 5 : « Données fiables sur l’inclusion financière pour tous les acteurs » de la SRIF, détaillées dans les sections précédentes.

Il se réunit de manière trimestrielle. Le nombre de participants est fixé à une dizaine de représentants. Ce nombre reste flexible, les membres sont sélectionnés parmi les représentants ci-dessus en fonction des thèmes abordés.

3.3.3 Plan de suivi

Le plan de suivi de la SRIF est structuré de manière à recueillir et à analyser systématiquement les données pertinentes sur les indicateurs de résultats, pendant toute la durée de la présente Stratégie, afin d’évaluer et de démontrer les progrès réalisés. Le

suivi démarre dès la mise en œuvre de la SRIF. Le plan de suivi, détaillé en annexe 7, comprend deux éléments :

- Le **suivi de l'inclusion financière** dans son ensemble, à travers une évaluation semestrielle d'une série d'indicateurs déclinés dans le cadre de résultats et la publication d'un rapport annuel ;
- Le **suivi de la mise en œuvre de la SRIF**, à fréquence trimestrielle, par le biais de son plan d'actions détaillé, en phase avec la vision et les axes stratégiques de la SRIF, et la publication d'un rapport annuel.

Le suivi de la mise en œuvre de la SRIF peut atteindre un niveau de détail relativement important. Il se décline en axes, objectifs spécifiques, actions, résultats attendus et activités. Le cadre de résultat de la mise en œuvre se présente sous la forme d'un tableau de données, qui doit être alimenté par les CNSMO, le Comité Technique et la CIF. Cette dernière a la charge de le rendre opérationnel en définissant les valeurs de l'ensemble des indicateurs, à travers un travail de collecte périodique et continue de données.

La présente SRIF sera ainsi accompagnée d'un document annexe définissant le cadre détaillé de mesure des résultats élaboré avec l'ensemble des acteurs. Tout au long de la durée de la SRIF, ledit document fournira les éléments sur les bases de références, les cibles à atteindre, les mesures à entreprendre, les collectes des données nécessaires, la fréquence de collecte, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun.

3.4 Indicateurs de l'inclusion financière

L'inclusion financière est mesurée à travers une série d'indicateurs classés en quatre catégories : les *indicateurs globaux*, qui donnent une image globale de l'inclusion financière, et les indicateurs découlant des trois dimensions de l'inclusion financière que sont l'*accès*, l'*utilisation* et la *qualité et l'abordabilité* des services financiers.

Les principaux indicateurs relatifs aux quatre catégories nommées ci-dessus sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils seront désagrégés par genre, âge, zone géographique et activité (catégorie socio-professionnelle pour les individus, taille de l'entreprise pour les entreprises). La liste complète des indicateurs de l'inclusion financière est détaillée en annexe 4.

Tenant compte des spécificités de chaque pays, les indicateurs clés pourront être différenciés. Ceci relèvera de la responsabilité des pays, dans le cadre de leurs stratégies nationales d'inclusion financière.

	Indicateurs proposés	Formule de calcul	Base de référence (2021)	Cible (2029)
Indicateurs globaux	Taux global d'accès aux services financiers (nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant accès à un compte)	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant accès à un compte d'établissement de crédit, ou d'EMF, un ou de services financiers postaux, ou comptes de paiement, ou accès à tout service réglementé comme l'assurance et les comptes/cartes de paiements / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	84%	95%
	Taux d'inclusion financière (nombre d'adultes ayant accès et utilisant un compte)	Nombre d'adultes <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou possédant un compte de paiement avec au moins une transaction au cours des 30 derniers jours / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	32%	60%
	Taux d'accès à l'épargne (formelle et informelle)	Nombre d'adultes de plus de 15 ans épargnant dans une institution financière (établissement de crédit, EMF, poste, établissement de paiement) ou de manière semi-formelle (tontine, groupes d'épargne) ou de manière informelle (amis, famille, maison) ⁵³ x / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	32%	60%
	Taux d'accès au crédit (formel et informel)	Nombre d'adultes de plus de 15 ans empruntant dans une institution financière (établissement de crédit, EMF, poste, établissement de paiement) ou de manière semi formelle (tontine, groupes d'épargne) ou de manière informelle (amis, famille, maison) ⁵⁴ / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	43%	55%
Accès	Taux d'accès aux services financiers des femmes	Nombre de femmes ayant un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou possédant un compte de paiement / Nombre total de femmes de plus de 15 ans	36%	60%
	Taux d'accès aux services financiers des jeunes de 15 à 24 ans	Nombre de jeunes de 15 à 24 ans ayant un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou possédant un compte de paiement / Nombre total de jeunes de 15 à 24 ans	32%	60%
	Taux d'accès aux services financiers des populations rurales	Nombre de ruraux ayant un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou possédant un compte de paiement / Nombre de ruraux de plus de 15 ans	28%	50%
	Taux de pénétration géographique (# points d'accès / 1 000 km²)	Nombre d'agences d'établissements de crédit, des services financiers de la poste, de guichets EMF, de GAB et points de services par mobile money x 1000 / Superficie en km ²	83	150

⁵³ Les données concernant l'épargne formelle et informelle seront en premier lieu issues de l'étude Findex conduite par la Banque Mondiale, puis des enquêtes menées par les INS

⁵⁴ Les données concernant le crédit formel et informel seront en premier lieu issues de l'étude Findex conduite par la Banque Mondiale, puis des enquêtes menées par les INS.

	Indicateurs proposés	Formule de calcul	Base de référence (2021)	Cible (2029)
	Taux de pénétration démographique (# points d'accès / 100 000 adultes)	Nombre d'agences d'établissements de crédit, des services financiers de la poste, de guichets EMF, de GAB et points de services par mobile money x 100 000 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	748	1500
Utilisation	Taux d'inclusion financière des femmes	Nombre de femmes <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou un compte de paiement / Nombre total de femmes de plus de 15 ans	13%	35%
	Taux d'inclusion financière des jeunes de 15 à 24 ans	Nombre de jeunes de 15 à 24 ans <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou un compte de paiement / Nombre total de jeunes de 15 à 24 ans	12%	35%
	Taux d'inclusion financière des populations rurales	Nombre de ruraux <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou un compte de paiement / Nombre de ruraux de plus de 15 ans	11%	25%
	Taux d'inclusion financière des MPME (mesuré par leur accès au crédit)	Nombre de MPME disposant d'un prêt en cours ou ayant obtenu un prêt au cours des 12 derniers mois / Nombre total de MPME	23% (partiel) ⁵⁵	50%
Qualité et abordabilité	Coût moyen mensuel de fonctionnement d'un compte	Charges liées au fonctionnement des comptes courants (hors charges liées aux découverts) des personnes de plus de 15 ans / Nombre de comptes courants des personnes de plus de 15 ans	1 %	0,50 %
	Taux Effectif Global des crédits pour les particuliers	Taux moyen trimestriel de l'ensemble des nouveaux crédits accordés aux particuliers (taux nominaux augmentés de l'ensemble des charges liées à ces crédits)	16,13 %	12 %

Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

3.4.1 Système de collecte et d'analyse des données

Le principal facteur clé de succès du suivi des indicateurs de l'inclusion financière est la qualité du système de collecte et d'analyse des données de la CEMAC.

Les données collectées dans le cadre de l'inclusion financière reflètent en général deux angles (ou approches) selon que l'on considère les fournisseurs de services financiers

⁵⁵ Ce taux est incomplet en l'absence de données remontées de certains pays. Il devra être recalculé au démarrage de la mise en œuvre de la SRIF après réception des données manquantes.

(l'offre) ou les utilisateurs (la demande). Les données collectées sous l'angle de l'offre sont généralement plus faciles à obtenir et leur collecte peut se faire de manière relativement fréquente. A contrario, les données collectées sous l'angle de la demande sont souvent obtenues au travers d'enquêtes consommateurs basées sur l'échantillonnage, et donc plus coûteuses et plus compliquées à réaliser. Elles permettent cependant d'identifier les besoins des populations exclues du système et renferment des informations précieuses pour développer et orienter des politiques permettant de mieux cibler ces populations.

Le système de suivi et évaluation de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière repose sur les données sur l'offre et sur la demande. Les principaux enjeux de la collecte des données de l'inclusion financière et le suivi des indicateurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SRIF, sont d'obtenir des données de qualité selon les critères de représentativité, fiabilité, cohérence, pertinence, accessibilité et ancienneté ; d'éviter la surestimation de l'inclusion financière à travers le projet d'Identifiant Bancaire Unique (IBU) ; d'assurer la désagrégation des données pour garantir le suivi de l'inclusion financière des segments cibles de la SRIF (femmes, jeunes, populations rurales et MPME) ; d'impliquer les Instituts en charge de la statistique afin d'obtenir des données actuelles de manière régulière sur la demande ; de rendre systématique la collecte des données en renforçant les capacités des acteurs ; et enfin de partager ces données avec l'ensemble du secteur financier et le grand public.

3.4.2 Plan d'évaluation

Le plan d'actions de la stratégie fera l'objet de deux évaluations externes approfondies sous la supervision de la Cellule de l'Inclusion Financière :

- L'évaluation à mi-parcours permet de mesurer les progrès accomplis et de décider si des ajustements aux cibles, à la portée ou au plan d'actions de la SRIF sont nécessaires ;
- L'évaluation finale de la SRIF fournit un aperçu de ce qui a été réalisé et identifie les zones d'amélioration.

Les évaluations seront partagées avec le Comité Technique, la Cellule de l'Inclusion Financière, le Comité de Pilotage, le Comité de concertation des PTF et le grand public. Le budget nécessaire à ces missions est intégré au budget global de la présente stratégie.

Annexes

Annexe 1 : Etat des lieux et diagnostic de l'inclusion financière dans la CEMAC

2.1 Etat de la demande de services financiers

Cet état des lieux s'appuie sur la définition de l'inclusion financière adoptée par la communauté internationale et provenant de la Banque Mondiale : « *L'inclusion financière rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables* ». Trois piliers sont pris en compte dans l'appréciation de l'inclusion financière : l'**accès** (proximité physique ; prix ; commodité), l'**utilisation** (capacité financière ; utilisation réelle : régularité, fréquence, durée d'utilisation) et la **qualité** (services adaptés aux besoins des clients et proposés de manière responsable et durable).

2.1.1 Education financière

Il n'existe pas de source d'informations fiable sur l'éducation financière dans cinq des six pays de la zone. Selon les différentes parties prenantes rencontrées dans le cadre de la phase de diagnostic du projet d'élaboration de la SRIF, le niveau d'éducation financière est très faible, voire inexistant, notamment pour les populations rurales peu éduquées, et les analphabètes. Ce faible niveau de compétence financière dans la population est perçu par l'ensemble des acteurs rencontrés comme l'un des principaux freins à l'inclusion financière.

Il n'existe pas d'initiative d'envergure en faveur de l'éducation financière sur le plan régional. L'on note toutefois quelques initiatives nationales en matière d'éducation financière. La Stratégie Nationale de Finance Inclusive 2021-2025 du Cameroun prévoit ainsi l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Education Financière.

Les acteurs financiers (établissements de crédit, établissements de microfinance) réalisent également des campagnes d'éducation financière à leur échelle pour expliquer à la population comment les services financiers fonctionnent et donner la possibilité aux prospects d'ouvrir des comptes.

Dans un contexte sous-régional où la culture des espèces et l'accès aux services financiers informels demeurent très importants, une certaine frange de la population reste réticente à l'utilisation des services financiers numériques, « car il n'y a pas d'interlocuteurs ni de contact humain ». Dès lors, les initiatives en faveur de l'éducation financière doivent prendre en compte le niveau de compétences

numériques, notamment pour les catégories exclues comme les femmes ou la population rurale.

2.1.2 Inclusion financière, pratiques financières et pénétration des services

Durant la phase de diagnostic, l'inclusion financière a été mesurée à travers le prisme de plusieurs indicateurs : le taux de bancarisation strict (taux d'accès aux comptes d'établissements de crédit, y compris tous ceux détenus par un même utilisateur), le taux de bancarisation élargi (taux d'accès aux comptes d'établissements de crédit et aux comptes d'établissements de microfinance, y compris tous ceux détenus par un même utilisateur), et le taux d'inclusion financière (taux d'accès aux comptes d'établissements de crédit et s d'établissements de microfinance, ainsi qu'aux comptes de paiement par mobile money). Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50 % de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money. Les chiffres relatifs à l'inclusion financière cités dans ce document sont repris dans un tableau synthétique en Annexe 3.

Malgré le faible niveau d'éducation financière des populations de la CEMAC, le taux d'inclusion financière est globalement en augmentation. La prédominance des services de crédit et d'épargne informels comparés aux services formels est en revanche à souligner et traduit une inadéquation entre les besoins des populations et l'offre de services financiers formels.

Des taux de bancarisation disparates. Le taux de bancarisation strict est de 12 % pour la zone CEMAC en 2021⁵⁶, allant de 5 % pour le Tchad à 27 % pour la Guinée Equatoriale⁵⁷. Le taux de bancarisation élargi se situe à 22 %⁵⁸ et est différent d'un pays à l'autre. Deux groupes de pays se démarquent au sein de la CEMAC : ceux dont le taux de bancarisation élargi est inférieur à 8 % - Tchad (8 %), RCA (7 %) - et ceux dont le taux de bancarisation élargi est supérieur à 24 % - Gabon (35 %), Cameroun (30 %), Guinée Equatoriale (27 %), et Congo (24 %)⁵⁹.

⁵⁶ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque (COBAC. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Un coefficient de 15 % a été appliqué afin de prendre en compte la multi possession de comptes par un même utilisateur, et de 33 % pour prendre en compte la réelle utilisation des comptes (taux d'activité)

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance (COBAC. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Un coefficient de 15 % a été appliqué afin de prendre en compte la multi possession de comptes par un même utilisateur, et respectivement 33 % et 29 % de taux d'activité pour les comptes bancaires et les comptes d'EMF

⁵⁹ Ibid.

Un nombre de comptes de paiement par mobile money en hausse, avec un fort impact sur l'accès aux services financiers. Le taux d'accès aux comptes de paiement par mobile money, mesuré par le rapport entre le nombre estimé d'utilisateurs de comptes de paiement par mobile money et la population adulte de plus de 15 ans est de 52 % en 2021 contre 39 % en 2018⁶⁰. Il reflète l'intérêt élevé et grandissant des populations pour le mobile money. En 2021, le Congo enregistre un taux d'accès aux comptes de paiement par mobile money particulièrement plus élevé que dans les autres pays de la région : 112 % contre 88 % au Gabon et 67 % au Cameroun⁶¹. L'accès aux comptes de paiement par mobile money a fortement crû dans tous les pays entre 2018 et 2021 : + 69 points au Congo, + 50 points au Gabon, + 42 points au Cameroun et + 19 points au Tchad⁶². Il a en revanche faiblement augmenté en RCA (+ 2 points), et en Guinée Equatoriale (+ 1 point)⁶³. Cette tendance permet au taux d'inclusion financière de s'élever à 32 % en 2021 (en excluant les comptes détenus par une même personne et les comptes inactifs)⁶⁴.

Un taux d'activité des comptes de paiement par mobile money en hausse. Le taux d'activité des comptes de paiement par mobile money est resté stable en 2021 (39 % d'activité)⁶⁵, alors qu'il a eu tendance à augmenter durant les années précédentes (+ 12 points entre 2017 et 2019), ayant quasiment doublé entre 2016 (22 %) et 2019 (40 %)⁶⁶. Il reste du chemin à parcourir pour que l'inclusion financière (accès et utilisation véritable) à travers les comptes de paiement par mobile money soit effective.

Faible pénétration du crédit formel. Selon les derniers chiffres disponibles de l'étude Findex menée par la Banque Mondiale en 2022 pour le Tchad, en 2021 pour le Cameroun, le Congo et le Gabon, et en 2017 pour la RCA (l'étude n'a pas pu être conduite en Guinée Equatoriale), l'accès au crédit auprès de la famille ou d'amis (de 19 % à 43 % sur les cinq pays couverts par l'étude Findex) est largement supérieur au crédit formel (moins de 10 % pour les cinq pays de la zone dans lesquels l'étude Findex a été menée)⁶⁷. En outre, les populations des cinq pays concernés par l'étude

⁶⁰ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de paiement par mobile money (DSMP. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués : 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

⁶¹ Ibid.

⁶² Calcul de PHB sur la base des données issues des rapports suivants : DSMP (BEAC). 2021. Services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC en 2020 et DSMP. 2022. Données 2021

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance (COBAC. 2022. Données 2021) et nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de paiement par mobile money (DSMP. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

⁶⁵ DSMP (BEAC). 2022. Données 2021

⁶⁶ Banque Mondiale. 2021. Findex. Les données Findex les plus récentes pour la RCA datent de 2017. L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

⁶⁷ Ibid.

accèdent davantage au crédit auprès d'un groupe d'épargne (telles les tontines) que d'une institution financière.

Faible pénétration de l'épargne formelle. L'épargne informelle (épargne à la maison, en famille, tontines, etc.) est davantage utilisée par la population que l'offre formelle d'épargne (de 15 à 32 % pour la famille dans cinq pays, contre une proportion allant de 3 à 11 % pour l'épargne formelle en 2021)⁶⁸.

Selon l'étude Findex 2021, la première barrière expliquant l'absence de comptes formels observée au Cameroun, au Congo, au Gabon et au Tchad est le **manque de fonds nécessaires** (minimum exigible à l'ouverture des comptes)⁶⁹. En 2021, la proportion de la population n'accédant pas aux services financiers pour cette raison est comprise entre 60 % au Gabon et 80 % au Cameroun⁷⁰. La même année, **l'absence de documentation nécessaire à l'ouverture de comptes** affecte environ un tiers de la population au Cameroun, au Congo et au Tchad ; la situation est moins marquée au Gabon où seulement 19 % de la population estime que cette absence de documentation requise freine leur accès aux services financiers formels⁷¹. **Le coût des services financiers** est une barrière pour au moins 32 % de la population du Cameroun, du Congo et du Gabon⁷². **Le manque de confiance dans les institutions financières** est plus marqué au Gabon, au Congo et au Tchad (29 %, 27 % et 26 %) qu'au Cameroun (19 %). Enfin, **L'éloignement aux institutions financières** est davantage perçu comme une barrière par les Tchadiens (37 %) et les Congolais (27 %) que par les Camerounais (19 %) et les Gabonais (17 %)⁷³.

2.1.3 Les segments les plus exclus

L'analyse des segments les plus exclus est fondée sur le diagnostic qualitatif mené par le cabinet PHB en 2021 dans les six pays de la zone CEMAC, ainsi que sur les données quantitatives désagrégées par genre, zone géographique, âge et niveau de pauvreté disponibles à travers l'étude Findex menée par la Banque Mondiale en 2017 et 2021 (2022 pour le Tchad).

Les segments davantage exclus du système financier formel sont les femmes, les jeunes, les personnes les plus pauvres et la population rurale. Ces segments apparaissent donc comme des cibles à privilégier dans la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de la CEMAC.

⁶⁸ Les données Findex les plus récentes pour la RCA datent de 2017. L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

⁶⁹ Les données Findex expliquant l'absence de comptes formels n'ont pas été collectées pour la RCA et la Guinée Equatoriale

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

Les femmes : Selon les dernières données disponibles (données de 2022 pour le Tchad, 2021 pour le Cameroun, le Congo et le Gabon, et de 2017 pour la RCA)⁷⁴, les femmes centrafricaines sont celles qui accèdent le moins à un compte au sein d'institutions financières (10 %)⁷⁵, quand le taux d'accès le plus élevé est observé au Gabon (21 %).⁷⁶ Il existe des inégalités d'accès aux services financiers entre les hommes et les femmes dans les cinq pays de la région dans lesquels a été menée l'étude Findex. En 2021, l'écart d'accès entre les hommes et les femmes dans la région CEMAC est légèrement plus faible (8 points de pourcentage) que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (12 points)⁷⁷. Les femmes sont notamment confrontées à de fortes barrières socio-culturelles, ainsi qu'à des barrières réglementaires⁷⁸, limitant leur accès aux services financiers. Les personnes interrogées dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie ont notamment cité le rôle prépondérant des hommes dans la prise de décision et dans la gestion financière des ménages ou des obstacles culturels ou religieux. Les femmes, étant donné leur statut au sein de la famille et de la société, ont souvent moins de garantie à fournir aux fournisseurs de services financiers (FSF) par comparaison avec les hommes. Le manque d'information, de connaissance des produits, mais également de confiance en elles et dans les produits financiers sont autant d'obstacles à l'inclusion financière des femmes. L'offre de services financiers est également peu adaptée aux besoins spécifiques des femmes.

Les jeunes : En 2017, la RCA enregistre le niveau d'inclusion financière des jeunes le plus bas de la zone avec 11 %⁷⁹ des 15-24 ans ayant un compte auprès d'une institution financière. En 2021, les taux d'accès aux services financiers des jeunes les plus élevés sont enregistrés au Congo et au Cameroun (19 % et 17 %)⁸⁰. La même année, les statistiques montrent que les jeunes (15 à 24 ans) sont une autre catégorie qui accède moins aux services financiers formels que la population adulte, avec un écart de 9 points de pourcentage au Gabon et de 6 points au Cameroun et au Congo⁸¹. Cet écart d'inclusion financière entre les jeunes et la population adulte est moins important au Tchad (5 points) (2022) et en RCA (3 points)⁸² (2017). Les jeunes (15-24 ans) font partie des segments les plus exclus du secteur formel par comparaison avec le reste de la population adulte, alors même qu'ils représentent près de 60 %⁸³ de la population en zone CEMAC. Certains ont une perception biaisée des services

⁷⁴ L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

⁷⁵ Les données Findex les plus récentes pour la RCA datent de 2017. L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

⁷⁶ Banque Mondiale. 2017. Findex. Les données Findex les plus récentes pour la RCA datent de 2017. L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

⁷⁷ Banque Mondiale. 2017. Findex. Les données Findex les plus récentes pour la RCA datent de 2017. L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

⁷⁸ Banque Mondiale. 2022. Women, Business, and the Law 2022

⁷⁹ Banque Mondiale. 2021. Findex. Les données Findex les plus récentes pour la RCA datent de 2017. L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

⁸⁰ Ibid

⁸¹ Ibid

⁸² Ibid

⁸³ CIA. 2021. World Fact Book

financiers formels, comme au Tchad où une frange des jeunes pense que l'accès à un compte n'est réservé qu'à ceux qui ont un emploi salarié. Par ailleurs, les fournisseurs de services financiers considèrent les jeunes comme des clients à risque, avec peu d'expérience ou pas du tout, les rendant réticents à leur prêter les fonds nécessaires au démarrage de leurs activités génératrices de revenus.

La population rurale : Les données 2017 de l'étude Findex de la Banque Mondiale (seuls le Cameroun, le Congo bénéficient de données actualisées 2021 sur l'inclusion financière des populations rurales) montrent que l'accès aux services financiers formels des populations rurales varie selon les pays de la région ; le taux de bancarisation élargi des populations rurales dans ces zones reste néanmoins inférieur à celui observé au sein de la population adulte des cinq pays concernés par l'étude. En 2017, les inégalités d'accès sont les plus marquées au Congo (10 points), au Gabon (8 points) et en RCA (7 points)⁸⁴. La même année, le Cameroun et le Tchad enregistrent respectivement des écarts de 4 points (6 points en 2021) et de 2 points et ce dans des contextes différents : au Cameroun 23 % de la population rurale accède à un compte auprès d'une institution financière (18 % en 2021), contre seulement 7 % au Tchad⁸⁵. La population rurale est souvent moins éduquée que la population urbaine avec de plus grandes barrières sociales, culturelles et technologiques en ce qui concerne l'adoption des services financiers formels. Cette barrière est encore plus grande lorsqu'il s'agit d'adopter des services financiers numériques. Les populations rurales pâtissent également d'un manque d'infrastructure et de points d'accès aux services financiers, qu'ils soient classiques (établissements de crédit et EMF) ou innovants (services financiers numériques). Les fournisseurs de services financiers sont en effet peu incités à investir dans les zones rurales, du fait des forts coûts d'implantation et de la faible opportunité commerciale que cela représente actuellement.

Les personnes les plus pauvres : La situation est similaire dans l'ensemble des cinq pays dans lesquels l'étude Findex a été menée⁸⁶. Les personnes les plus pauvres à hauteur de 40 % de la population totale accèdent moins aux services financiers que la population adulte totale, avec un écart respectif de 9 points de pourcentage pour le Gabon et le Cameroun en 2021, de 8 points de pourcentage pour le Congo, et de 4 et 5 points de pourcentage pour le Tchad et la RCA en 2017 (données 2021 non disponibles).

Au-delà de l'accès aux comptes classiques, les constats suivants sont faits : des inégalités d'accès observées pour les comptes formels se reflètent dans l'accès aux

⁸⁴ Banque Mondiale. 2017. Findex

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ L'étude Findex de la Banque Mondiale n'est pas réalisée en Guinée Equatoriale

comptes de paiement par mobile money pour les femmes, les plus pauvres et la population rurale.

2.1.4 Accès aux services financiers pour les MPME

Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont au cœur des économies de la CEMAC. Bien qu'en grande partie informelles, elles ont leur part dans l'accroissement de la production et la création d'emplois et contribuent également à l'innovation dans ces pays. Il est à noter qu'il n'existe pas de définition commune des MPME au niveau de la CEMAC, chaque pays se chargeant de développer sa propre définition. L'adoption d'une définition commune permettrait d'agir de manière plus coordonnée au niveau régional et d'améliorer l'impact sur les MPME. Les petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique Centrale sont actuellement desservies par les établissements de crédit et les EMF de la région, qui proposent principalement des produits de crédit (fonds de roulement, investissement, paiement de factures), d'épargne, de domiciliation de salaires et d'« *Agency Banking* » (réseau d'agents) pour les dépôts et retraits d'argent. Les données extraites de l'« *Enterprise Finance Gap* » (Ecart de financement des entreprises) de l'*International Finance Corporation* (IFC) de 2016 montrent qu'il existe pourtant un déficit de financement des MPME à hauteur de 331 milliards USD en Afrique sub-saharienne, dont USD au Cameroun (soit environ 30 % du PIB), et 1,1 milliard USD au Tchad (10 % du PIB)⁸⁷. Dans la CEMAC, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ne reçoivent que 15 % des concours bancaires en 2021, contre 62 % pour les grandes entreprises⁸⁸. L'écart de financement des MPME montre qu'il y a encore des progrès à faire en matière d'accès au crédit, pour permettre à celles-ci d'atteindre leur potentiel économique. Contrairement aux grandes entreprises, les MPME ont des profils plus risqués, disposent de moins d'expérience sur le marché et manquent souvent de garanties qui leur permettraient de convaincre les fournisseurs de services financiers de leur accorder des crédits. Elles bénéficient de ce fait de moins de concours des fournisseurs de services financiers en général : les établissements de crédit les considèrent comme trop risquées pour les financer. Les MPME font donc face au « chaînon manquant » dans la chaîne de l'offre de financement, tant le système financier est peu profond.

Pour faire face à cette situation, certains pays comme le Cameroun ont développé des initiatives visant à combler l'écart de financement entre les besoins des PME et leur accès au crédit. Le gouvernement camerounais a notamment créé une banque dédiée : la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises. Le gouvernement

⁸⁷ IFC. 2017. MSME Finance gap. Les données concernant le Congo, la RCA, la Guinée Equatoriale et le Gabon ne sont pas publiées dans ce rapport

⁸⁸ BEAC. 2022. « Bulletin des statistiques sur les coûts et conditions du crédit dans la CEMAC » de Juillet à Décembre 2021

camerounais a également adopté une Loi portant promotion des petites et moyennes entreprises (Loi n° 2010/001 du 13 avril 2010, modifiée et complétée par la Loi n° 2015/010 du 16 juillet 2015), ainsi qu'une Loi visant à favoriser le financement des MPME (Loi 2010/020 du 21 décembre 2010 portant organisation du crédit-bail).⁸⁹ Pour finir, les stratégies nationales de finance inclusive du Tchad et du Cameroun mentionnent spécifiquement l'accès au financement des PME comme des axes stratégiques de développement de leurs systèmes financiers respectifs, de même que le Plan National de Développement du Congo.

2.2 Etat de l'offre de services financiers

2.2.1 Les fournisseurs de services financiers

Plusieurs types d'acteurs proposent des services financiers dans la région : les acteurs financiers historiques (établissements de crédit, EMF et compagnies d'assurances) et les nouveaux acteurs du mobile money (en partenariat avec les établissements de crédit et les EMF pour le moment). Les produits proposés par les acteurs diffèrent en fonction de la typologie des acteurs : épargne et crédit principalement pour les établissements de crédit et EMF (selon leur agrément) ; dépôts/retraits, paiements, transferts pour les services de mobile money.

Tableau : Typologie des produits et services financiers offerts par les catégories d'acteurs du secteur financier

Produit/Service Catégorie d'acteurs	Crédit	Epargne	Assurance	Dépôts/ retraits	Transfert d'argent	Paiement	Produit numérique
Banques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Application Mobile Banking + Internet banking
Etablissements financiers	Oui	Oui	Oui	Non <i>(A l'exception des dépôts à terme ou de garantie)</i>	Oui	Oui	Application Mobile Banking + Internet banking
Centres de chèques postaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
EMF	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui <i>(uniquement au sein de la CEMAC)</i>	Oui	Correspondants bancaires
Assureurs	Non ⁹⁰	Oui <i>(Assurance- vie)</i>	Oui	Non	Non	Non	Application numérique
Acteurs du mobile money	Non ⁹¹	Non ⁹²	Oui	Oui	Oui	Oui	Application Mobile Banking + Internet banking

⁸⁹ Making Finance Work for Africa. 2021. Aperçu du secteur financier Cameroun

⁹⁰ Les assureurs peuvent faire du crédit et de l'assurance selon les modalités de la CIMA

⁹¹ Conformément à la réglementation en vigueur, les établissements de paiement sont habilités à octroyer des micro-crédits

⁹² Les établissements de crédit peuvent fournir des services d'épargne sur les plateformes des établissements de paiement

b) Les acteurs financiers historiques

- Établissements de crédit

À fin 2021, le paysage financier de la CEMAC comptait 62 établissements de crédit, dont 53 banques agréées et 9 établissements financiers. A fin 2021, il y avait 4,5 millions de comptes ouverts dans les livres des établissements de crédit⁹³. Les établissements de crédit proposent principalement des services de crédit et d'épargne, des dépôts/retraits (pour un petit nombre à distance via la banque mobile) et des paiements par cartes. Dans la région, les banques sont les principaux pourvoyeurs de crédits (98,6 % de l'encours total⁹⁴). Le Cameroun dispose d'une part importante des encours régionaux en termes de dépôt (54 %) et de crédit (47 %) en 2021⁹⁵. Les établissements de crédit ciblent principalement les salariés, les moyennes et les grandes entreprises, même si certains développent de plus en plus une gamme de produits tournés vers les petites entreprises, y compris les entrepreneurs individuels.

- Établissements de microfinance

Au 31 décembre 2021, le secteur de la microfinance de la CEMAC compte 491 EMF agréés et en activité, dont la majorité se trouve au Cameroun (351)⁹⁶. Le nombre de comptes au sein des EMF s'élève à 3,8 millions à fin 2021⁹⁷. Les dépôts de la clientèle et les crédits bruts sont respectivement en hausse de 39 % (passant de 705 milliards de FCFA à 978 milliards de FCFA) et 46 % (passant de 450 milliards de FCFA à 657 milliards de FCFA) entre 2018 et 2020.⁹⁸ Les créances en souffrance enregistrent quant à elles une hausse de 50 % entre 2018 et 2020, passant de 85 milliards de FCFA à 127 milliards, principalement du fait de la pandémie de COVID-19.

Tous les EMF peuvent proposer des crédits. Cependant, les produits d'épargne sont proposés uniquement par les EMF des catégories 1 et 2. Ils offrent des produits davantage adaptés aux besoins des exclus du secteur bancaire classique. Leurs cibles principales sont : les artisans, les très petites entreprises, les groupements, les particuliers, les salariés, les retraités et également les étudiants. Certains EMF commencent à développer des solutions nouvelles pour attirer les clients, telles que la mise en place de correspondants bancaires et le développement de solutions de mobile money (transferts d'argent).

- Secteur des assurances

Les acteurs du secteur des assurances dans la région sont à ce jour faiblement impliqués dans l'inclusion financière. En 2019, le taux de pénétration de l'assurance,

⁹³ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

⁹⁴ BEAC. 2022. « Bulletin des statistiques sur les coûts et conditions du crédit dans la CEMAC » de Janvier à Juin 2021

⁹⁵ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ COBAC. 2022. Rapport d'activité 2020

mesuré par la part des primes émises vie et non-vie par rapport au PIB, s'élève à 1,02 % au Gabon, 0,91 % au Cameroun, 0,41 % en RCA, et 0,22 % au Tchad (les données pour le Congo et la Guinée Equatoriale ne sont pas disponibles)⁹⁹. Ces chiffres sont en deçà de la moyenne africaine qui s'établit à 2,8 % et de la moyenne mondiale qui s'élève à 7,2 %. A travers la CIMA et ses actions, ainsi que celles des assureurs eux-mêmes, le secteur de l'assurance a vocation à devenir plus inclusif dans la CEMAC, notamment grâce à la numérisation des services tels que le paiement des primes d'assurance et le règlement des sinistres par mobile money et virement bancaire.

c) Les nouveaux acteurs

- Acteurs du mobile money

Au 31 décembre 2021, 14 banques étaient autorisées à exercer l'activité d'émission de monnaie électronique via une solution de téléphonie mobile. La plupart des 16 solutions de mobile money, qui ont atteint des masses critiques de clients, sont pourtant les solutions portées par des Opérateurs de Réseaux Mobiles (ORM). En 2021, près de 35 millions de comptes de paiement par mobile money sont ouverts (+17 % par rapport à 2020), avec un taux d'activité de près de 39 % (autour de 14 millions de comptes actifs)¹⁰⁰, pour une population régionale de 58 millions d'habitants dont 33 millions d'adultes de plus de 15 ans. Le nombre d'inscrits est de plus en plus important dans la région, mais présente de grandes disparités : le Cameroun (près de 9,7 millions de comptes actifs en 2021), le Congo (2,7 millions de comptes actifs) et le Gabon (990 854 comptes actifs) voient leurs marchés se développer progressivement. L'écart est important avec le Tchad (227 225 clients actifs à fin 2021, chiffre en augmentation par comparaison avec 2020, après une baisse continue depuis 2016), la RCA (80 119 comptes actifs) et la Guinée Equatoriale (7 001 comptes actifs, solution lancée fin 2019).

Les services prépayés de paiement utilisés dans la CEMAC sont le mobile money et les cartes prépayées.¹⁰¹ Les cartes prépayées servent essentiellement pour les transactions internationales ; mais elles servent aussi pour le paiement des salaires et certaines prestations sociales. Les solutions de mobile money sont multiples et peuvent se résumer au dépôt, retrait, transfert d'argent et paiement (factures, paiement marchand, etc.). Ces services sont dits « de première génération ». Concernant les services dits « de seconde génération », à savoir le crédit et l'épargne numériques en particulier, le premier a vu le jour fin 2021, par le biais d'un opérateur de mobile money au Cameroun en partenariat avec un EMF. L'année 2022 a vu apparaître des offres d'épargne numériques.

⁹⁹ Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF). 2020. Marché de l'assurance en Afrique – Données 2015 - 2019

¹⁰⁰ BEAC. 2022. Données 2021 de la DSMP

¹⁰¹ Ibid.

- Les fintechs

Depuis 2016 les fintechs sont en plein essor en Afrique centrale. Quelques pionniers offrent leurs services aux populations (numérisation des paiements en faveur des administrations : passeports, e-visa, impôts ; paiement entre commerçants et fournisseurs/clients). Jusqu'au 31 décembre 2021, aucun règlement spécifique n'encadrerait l'activité des fintechs. Elles dépendent en grande partie de partenariats avec des établissements de crédit ou des opérateurs de réseaux mobiles.

- Etablissements de paiement

Le règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC a introduit une nouvelle catégorie d'établissements financiers autorisés à fournir des services de paiement sans être adossés à une banque : les établissements de paiement. La création de ce type d'établissements vise à inciter les opérateurs de réseaux mobiles à opérer une scission avec leurs activités de télécommunication en créant des filiales dédiées aux services de paiement. En juillet 2023, 6 structures avaient obtenu l'agrément d'établissement de paiement (2 au Cameroun, 1 au Tchad, 2 au Congo et 1 au Gabon).¹⁰²

2.2.2 Couverture géographique du réseau de distribution

Au niveau régional, les agences d'EMF sont 2,5 fois plus nombreuses que les agences bancaires (1 998 agences d'EMF contre 714 agences bancaires en 2021¹⁰³). La même année, le nombre de points de services de paiement par mobile money (ou distributeurs de mobile money) est 95 fois supérieur à celui des agences bancaires et des agences d'EMF réunies. Le nombre de distributeurs de mobile money a en effet été multiplié par quatre en trois ans, passant à 245 173 points de service en 2021¹⁰⁴. La couverture du réseau de distribution varie selon les pays. Quatre pays disposent davantage d'agences bancaires que d'agences d'EMF (RCA, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale), alors que le Tchad a un nombre presque équivalent d'agences bancaires et d'agences d'EMF. Le Cameroun a presque cinq fois plus d'agences d'EMF que d'agences bancaires. En termes de densité, avec 2,4 agences bancaires pour 100 000 habitants en moyenne et 6 agences de microfinance en 2021¹⁰⁵, les populations sont faiblement desservies dans l'ensemble des pays. La Guinée Equatoriale a la densité bancaire la plus forte, avec 6,7 agences bancaires pour 100 000 habitants (soit dix fois plus que la RCA et le Tchad). Le Cameroun a la plus forte densité d'agences de microfinance avec 11,2 agences pour 100 000 habitants en 2021¹⁰⁶. La densité des points de services de paiement par mobile money est la plus élevée au Gabon avec 1 576 points de services pour 100 000 habitants, suivi par le Cameroun (1 261 points de

¹⁰² BEAC. 2023. Données communiquées par la DSFABFE

¹⁰³ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

¹⁰⁴ DSMP. 2022. Données 2021 de la DMSP

¹⁰⁵ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC et DSMP. 2022. Données 2021 de la DMSP

¹⁰⁶ Ibid.

services pour 100 000 habitants), alors que la densité la plus faible est en Guinée Equatoriale avec seulement 0,5 point de services pour 100 000 habitants¹⁰⁷.

2.2.3 Innovations, technologies et partenariats

L'expansion du numérique a grandement influencé le développement de l'inclusion financière dans la CEMAC durant ces dernières années. Les partenariats sont au cœur du succès des services financiers numériques (SFN), et l'innovation est un facteur clé de succès de sa future expansion.

Partenariats : De nombreux partenariats, notamment entre les ORM et les fournisseurs de services financiers, et d'innovations, ont permis de développer des nouveaux moyens d'inclusion financière. Des partenariats liant les solutions de mobile money et les fournisseurs de services financiers pour proposer des **services de Bank to Wallet et Wallet to Bank** (liens entre comptes en banque et comptes de paiement par mobile money) ont vu le jour au Gabon, au Cameroun, au Tchad, au Congo. Par ailleurs, un opérateur de mobile money propose un **service de crédit instantané** en partenariat avec un EMF camerounais.

Switch et interbancaire : Depuis 2012 la CEMAC dispose d'une **plateforme de monétique**, le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique centrale (GIMAC), qui est détenue à 99 % par la BEAC. En mars 2022, cette plateforme comptait 75 participants (54 banques commerciales, 12 ORM ou établissements de paiement et 9 EMF). En sont membres d'office, les banques, les Trésors publics, la BEAC, ainsi que les EMF qui fournissent des services de monétique. La plateforme GIMAC traite les transactions par cartes (y compris la carte GIMAC lancée en 2016), les transferts d'argent et depuis 2018 les transactions par mobile. Le mobile domine les transactions (69 % des transactions en volume en 2021, selon le GIMAC).

Interopérabilité : La région a également souhaité développer un projet global d'**interopérabilité des services de paiement**, à travers GIMAC Pay, une plateforme de monétique intégrale mise en œuvre par le GIMAC et lancée en 2019. Cinq services ont été testés entre novembre 2019 et juin 2020 : retrait sur Guichet Automatique Bancaire (GAB) sans carte, transfert entre portemonnaies (*wallets*), paiement marchand, paiement de services à valeur ajoutée (eau, électricité, bouquets TV), envois de fonds internationaux (*remittances*). A l'issue de la phase de test, 1,1 million de transactions mobiles ont été traitées en 2020, pour un montant cumulé de plus de FCFA 21 milliards¹⁰⁸, avec une très grande majorité de transferts entre portemonnaies (94 %¹⁰⁹ en valeur). L'interopérabilité fait ses preuves, notamment pour les comptes de paiement par mobile money : à fin avril 2021, 22 millions de

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Données GIMACPay, Volumétrie à fin 2020 et à fin avril 2021

¹⁰⁹ DSMP (BEAC). 2021. Services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC en 2020

comptes de paiement mobiles étaient interopérables (sur 30 millions que compte l'ensemble de la CEMAC), tout comme 800 000 comptes bancaires (sur 4,5 millions¹¹⁰), bien que tous les acteurs de téléphonie mobile ne jouent pas encore le jeu et que les banques ne commercialisent pas encore l'interopérabilité. Une démarche de sensibilisation des acteurs sur l'importance de l'interopérabilité pour l'inclusion financière est en cours. L'ambition du projet est également de raccorder les Etats via les Trésors publics, pour apporter les flux de numérisation des paiements de l'Etat à la plateforme.

Numérisation des services de paiement publics : Certains gouvernements de la région CEMAC donnent la possibilité de payer ou de collecter des fonds en provenance et à destination des services de l'Etat directement via les instruments de paiement électroniques (Cameroun, Congo, Gabon, RCA et Tchad). En outre, le Tchad a lancé en 2020 un projet d'identification biométrique de l'ensemble des fonctionnaires du pays. Ce nouveau fichier prévoit de collecter les détails du compte de mobile money, ce qui devrait donc favoriser le paiement numérique des fonctionnaires.

2.3 Cadre réglementaire et institutionnel de l'inclusion financière

2.3.1 Stratégies nationales d'inclusion et d'éducation financières

Des six pays de la CEMAC, le Tchad, le Cameroun et la RCA sont les seuls à avoir une Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) ou de Microfinance. La Stratégie Nationale de Finance Inclusive du Tchad a été publiée en 2017 et couvre la période 2017-2030. C'est la seconde stratégie d'inclusion financière au Tchad, la première datant de 2009. Le Cameroun disposait d'une SNFI depuis 2014 et vient de finaliser sa nouvelle stratégie couvrant la période 2023-2027. La RCA dispose d'une Stratégie Nationale de Microfinance 2017-2021.

Aucun des six pays n'a encore développé de stratégie nationale d'éducation financière (SNEF). Toutefois, les stratégies de finance inclusive du Cameroun et du Tchad prévoient clairement l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Education Financière¹¹¹.

2.3.2 Mécanismes de supervision et de contrôle des institutions financières

La BEAC est la Banque Centrale commune aux six pays de la CEMAC, chargée d'émettre la monnaie ayant cours légal et pouvoir libératoire. Les établissements de

¹¹⁰ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC

¹¹¹ Constaté durant la phase de diagnostic effectuée en 2021 par le cabinet PHB

crédit, de microfinance et de paiement de la CEMAC sont supervisés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Les compagnies d'assurance sont régies par la CIMA, le marché financier est supervisé par la COSUMAF et les organismes de prévoyance sociale par la CIPRES. Les établissements de crédit, les EMF et les établissements de paiement transmettent tous à la COBAC des informations sur l'exercice de leurs activités.

La COBAC, qui a officiellement démarré ses activités en 1993, est présidée par le Gouverneur de la BEAC, assisté par le Vice-Gouverneur, Président suppléant. Elle est chargée de « *veiller au respect par les établissements de crédit, de microfinance, et les établissements de paiement, des dispositions législatives et réglementaires édictées par les Autorités, par la Banque Centrale ou par elle-même et qui leur sont applicables, et de sanctionner les manquements constatés* ». ⁶⁴ Elle dispose de compétences et de pouvoirs divers en matière de réglementation et de supervision de l'activité des établissements assujettis. La COBAC dispose ainsi d'un pouvoir administratif (elle est chargée de délivrer des avis conformes dans les procédures d'agrément et d'autorisations individuelles, qui restent la prérogative des autorités monétaires nationales), d'un pouvoir réglementaire (elle dispose de toutes les compétences pour définir le plan et les procédures comptables applicables aux établissements assujettis, et les normes prudentielles de gestion), d'un pouvoir de contrôle (elle veille à ce que la réglementation bancaire soit respectée par les établissements assujettis), et d'un pouvoir de sanction (elle est également un organe juridictionnel et peut intervenir à titre disciplinaire, sans préjudice des sanctions que pourront prendre les Autorités judiciaires nationales).

La COBAC est dotée d'un Secrétariat Général, ayant à sa tête un Secrétaire Général assisté d'un Secrétaire Général Adjoint. Le Secrétariat Général exerce au nom de la Commission Bancaire les contrôles sur pièces et sur place des établissements assujettis.

2.3.3 Cadres réglementaires national et régional

Le cadre réglementaire en place, avec ses récentes évolutions, sont autant d'éléments qui influenceront la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de la CEMAC :

Règlements et instructions applicables aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement. L'activité des établissements de crédit est encadrée par la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique centrale et le Règlement N° 02/15/CEMAC/UMAC/COBAC modifiant et complétant certaines dispositions relatives à l'exercice de la profession bancaire dans la CEMAC.

Depuis 2017, le Règlement N° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice, de contrôle et de supervision de l'activité des établissements de

microfinance de la CEMAC est le texte qui régit l'activité de microfinance dans la CEMAC.

L'activité des établissements de paiement est quant à elle encadrée par le règlement n°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux services de paiement dans la CEMAC.

Tous ces textes de base sont complétés par plusieurs Règlements et Instructions COBAC qui traitent entre autres des normes de gestion applicables aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement de la CEMAC.

Le processus d'agrément des établissements assujettis est identique. Ces agréments sont accordés par l'autorité monétaire nationale, qui est le Ministère en charge de la monnaie et du crédit de l'Etat d'implantation de l'établissement de crédit, après avis conforme de la COBAC.⁵⁸ Les établissements de crédit ont la possibilité de demander un agrément bancaire unique, valable pour l'ensemble de la région. A la différence des établissements de crédit, les EMF sont circonscrits aux opérations intra-CEMAC. Ils doivent passer par des partenariats avec les établissements de crédit pour effectuer des transferts internationaux. Les modifications d'activité des établissements de crédit, EMF et établissements de paiement sont soumises à des obligations réglementaires.

Réglementation des services de paiement par téléphonie mobile (ou mobile money). Les activités de paiement par téléphonie mobile sont encadrées par le règlement N° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC qui stipule que la fourniture des services de paiement est autorisée à une nouvelle catégorie de structures, les établissements de paiement. Les établissements de crédit, les EMF et les ORM (en partenariat avec des établissements de crédit) peuvent toujours continuer à fournir les services de paiement par téléphonie. Les établissements de paiement sont autorisés à fournir des services de paiement. Les transferts internationaux sortants restent la prérogative des établissements de crédit. Les établissements de paiement peuvent également offrir un crédit différé ou lié à un paiement, pour des sommes inférieures à 100 000 FCFA. Des filiales d'ORM et des fintechs peuvent obtenir un agrément en qualité d'établissement de paiement à condition de remplir les exigences réglementaires. En juillet 2023, 6 structures avaient obtenu l'agrément d'établissement de paiement (2 au Cameroun, 1 au Tchad, 2 au Congo et 1 au Gabon).¹¹²

Cadre réglementaire relatif aux bureaux d'informations sur le crédit. Le cadre réglementaire relatif à l'activité des bureaux d'informations sur le crédit (BIC) est régi par le Règlement N° 03/18/CEMAC/UMAC/CM relatif aux conditions d'exercice, de contrôle et de supervision des activités des bureaux d'informations sur le crédit dans la CEMAC et diverses instructions du Gouverneur de la BEAC. Les

¹¹² BEAC. 2023. Données communiquées par la DSFABFE

principales sources d'informations financières disponibles dans la CEMAC sont la Centrale Récapitulative des Risques Bancaires et la Centrale des bilans de la BEAC qui diffuse les données financières des entreprises non-financières. La Centrale des Incidents de Paiement (CIP), en cours de développement, fournira les informations sur les incidents enregistrés sur les instruments de paiement en circulation dans la CEMAC.

Règles de protection des consommateurs. La BEAC, la COBAC et les autorités nationales travaillent depuis longtemps à l'amélioration de la protection des consommateurs, à travers la publication de diverses directives et décisions à caractère général. La COBAC a ainsi fait adopter en juillet 2020, le règlement N° 01-20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires dans la zone CEMAC. Ce règlement entré en vigueur début 2021, marque une amélioration de la protection des clients dans la zone. Ce cadre légal consacre la mise en place d'un service bancaire minimum garanti et la gratuité pour 22 produits et services de base dont la liste est précisée dans le règlement COBAC R-2020/04. Il consacre également l'exigence de publication des conditions des produits et services financiers, l'obligation d'information précontractuelle des consommateurs, l'exigence du caractère écrit de la convention de compte avec des mentions obligatoires, le caractère formel du consentement du consommateur pour les différentes transactions, la consécration de l'éducation financière par l'obligation de conseil du banquier en matière de crédit et du devoir de se renseigner dans le but d'éviter le surendettement des consommateurs, l'institution des délais de réflexion et de rétractation au profit du consommateur, l'interdiction des clauses abusives dans les contrats avec les consommateurs, l'institution des mécanismes de traitement amiables des litiges bancaires avec la mise en place obligatoire par les établissements assujettis des services de réclamation et l'institution de la médiation au niveau communautaire. Ce texte reconnaît, renforce et précise le rôle des associations de consommateurs, ainsi que les pouvoirs de la COBAC - qui conserve ici son rôle d'organe de sanction - sous le contrôle de la Cour de Justice de la CEMAC. Enfin, des sanctions pénales sont prévues pour certaines infractions telles que l'abus de faiblesse. Ce cadre légal est complété par le Règlement COBAC R-2020/05 relatif aux obligations spécifiques des établissements de crédit et le Règlement COBAC R-2020/06 relatif au traitement des réclamations des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC.

2.4 Les obstacles et catalyseurs de l'inclusion financière

2.4.1 Les obstacles à l'inclusion financière

En dépit des fortes différences observées en termes de situation d'inclusion financière dans les différents pays de la CEMAC, les obstacles rencontrés à l'inclusion

financière sont similaires. Ils se rapportent à la demande, à l'offre, à l'environnement juridique et réglementaire, aux fonctions d'appui et à l'environnement dans lequel les acteurs de l'inclusion financière opèrent.

Les obstacles liés à la demande

Faible niveau d'éducation financière et de confiance dans le système financier formel. Le niveau d'éducation financière - et notamment pour les populations à faibles revenus (de 52 % à 64 % de la population suivant les pays¹¹³) - est jugé faible par la majorité des acteurs interrogés dans les six pays de la région, et considéré comme un obstacle majeur à l'inclusion financière. Par ailleurs, une certaine partie de la population a un faible niveau de confiance dans le système financier formel, du fait de plusieurs faillites d'EMF et des fraudes par le passé. Ainsi, une frange de la population a recours aux services financiers informels (même si ceux-ci sont plus chers) par habitude et manque de connaissance.

Problème d'accès aux documents d'identification. Après le faible niveau d'éducation financière, la seconde barrière est l'absence de la documentation à fournir pour accéder aux services financiers formels. En effet beaucoup d'habitants de la région ne disposent pas de documents d'identité ou même d'actes de naissance. 31 % d'adultes congolais, 29 % de camerounais et 19 % de gabonais ne possédaient pas de comptes bancaires du fait du manque de documents d'identification en 2021¹¹⁴.

Accès limité aux outils de nouvelle technologie. La population ne dispose que marginalement de téléphones connectés à internet (*smartphones*). Dans la même veine, l'obtention par les acteurs financiers de codes USSD permettant de mettre à disposition les services financiers numériques à partir de téléphones basiques, est difficile.

Taux d'alphabétisation faible. Au Tchad et en RCA, le taux d'alphabétisation est inférieur à 40 % en 2021. Les services proposés doivent donc prendre ces réalités en compte.

Les obstacles liés à l'offre

Faible pénétration des services financiers dans les zones rurales. Le taux de pénétration des services financiers pour la population adulte dans les zones rurales oscillait entre 7 % et 26 % à fin 2017 (seuls le Cameroun et le Congo disposent de données Findex 2021 concernant l'accès aux services financiers en zone rurale)¹¹⁵. Au Cameroun et Congo, le taux d'inclusion financière en zone rurale s'élevait

¹¹³ Banque Mondiale. 2021. Données Findex

¹¹⁴ Banque Mondiale. 2021. Données Findex

¹¹⁵ Banque Mondiale. 2017. Données Findex

respectivement à 18 % et 14 % en 2021, selon l'étude Findex de la Banque Mondiale. Ce taux est considérablement plus bas que le taux d'inclusion financière de l'ensemble des populations de la région qui est de 32 % en 2021¹¹⁶. La commercialisation des services financiers en zones rurales est souvent problématique car les infrastructures sont parfois insuffisantes, mais aussi parce que les institutions financières s'intéressent peu à l'opportunité commerciale que représente ce segment de la population.

Faible et inégale capillarité des réseaux bancaires et de microfinance. En termes de densité, avec 2,4 agences bancaires pour 100 000 habitants en moyenne et 6 agences de microfinance en 2021¹¹⁷, les populations sont faiblement desservies dans l'ensemble des pays. La Guinée Equatoriale a la densité bancaire la plus forte, avec 6,7 agences bancaires pour 100 000 habitants (soit dix fois plus que la RCA et le Tchad). Le Cameroun a la plus forte densité d'agences de microfinance avec 11,2 agences pour 100 000 habitants en 2021.

Offre inadaptée aux catégories les plus exclues du système financier formel. L'offre de services financiers proposée par les établissements de crédit et les EMF est le plus souvent destinée à une population urbaine et ne constitue pas un levier de l'inclusion financière. L'offre de services destinée à la population rurale est peu variée et non adaptée au soutien des activités agricoles notamment. Par ailleurs, l'offre spécifique à destination des femmes est absente, notamment à l'attention des dirigeantes de PME. La réglementation ciblant la finance islamique ne permet pas encore l'émergence d'une offre spécifique. En outre, les conditions d'accès au crédit sont souvent perçues comme un frein à l'inclusion financière – notamment les garanties importantes demandées – dans l'ensemble des six pays.

Coût élevé des services financiers. Entre 26 % et 37 % des Camerounais, Congolais, Gabonais et Tchadiens considèrent que les services financiers sont trop chers pour pouvoir y accéder (Findex 2021 – ces données pour la RCA et la Guinée Equatoriale ne sont pas disponibles).

Les obstacles liés à l'environnement juridique et réglementaire

Lourdeurs administratives. Les acteurs des services financiers mettent en avant les limitations liées au cadre réglementaire, telles que les exigences pour devenir Etablissement de Microfinance (EMF) ou établissement de paiement, qui ne sont pas considérées comme encourageantes. Les acteurs évoquent des lourdeurs administratives concernant l'approbation de lancement de nouvelles offres,

¹¹⁶ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance (COBAC. 2022. Données 2021) et nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de paiement par mobile money (DSMP. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

¹¹⁷ COBAC. 2022. Données 2021 de la COBAC et DSMP. 2022. Données 2021 de la DMSP

notamment pour l'extension du réseau d'agences de banques et la centralisation des approbations au niveau du régulateur pour ce qui concerne les nouveaux instruments de paiement, qui sont un frein au développement rapide d'offres de produits et services financiers inclusifs.

Cadre juridique et réglementaire restrictif pour l'innovation. Le cadre réglementaire qui régit la finance numérique est considéré comme restrictif par les acteurs. Certains acteurs déplorent l'harmonisation de quelques réglementations, notamment une partie des vérifications liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB-FT) au niveau de la région, qui empêchent, dans certains cas, de prendre en compte les spécificités de chaque pays de la zone. L'absence de réglementation claire sur les fintechs constitue également un frein à l'innovation et à l'inclusion financière.

Cadre national peu propice au développement de l'inclusion financière dans plusieurs pays de la région. De façon plus large, le climat des affaires – notamment les faiblesses de l'environnement juridique ou judiciaire – est un frein à l'inclusion financière. L'absence d'une stratégie nationale d'inclusion financière est un obstacle majeur dans l'avancée de l'inclusion financière dans la plupart des pays, faute d'avoir un objectif vers lequel se projeter et un cadre pour y arriver. Bien que le cadre de protection du consommateur ait récemment évolué (notamment en tout début d'année 2021), il n'est pour le moment pas suffisant pour rétablir la confiance du consommateur dans le système financier. La difficulté à disposer des garanties acceptables pourrait aussi constituer un frein à l'accès au crédit.

Absence de mesures financières ou fiscales incitatives. Les acteurs des services financiers regrettent l'absence de politique incitative de la part des Etats, qui pourrait faire baisser les coûts d'implémentation en zone rurale, ou les frais de douane sur les équipements financiers (tels que les TPE) par exemple, qui restent trop élevés selon les acteurs. De même, la fiscalité applicable à certaines activités telles que le mobile money n'est pas de nature à favoriser leur développement.

Accès limité au canal USSD. Des opérateurs financiers (établissements de crédit, opérateurs de transferts, EMF) ont lancé, ou souhaitent lancer, des solutions de mobile money. Les prestataires des services de paiement n'ont pas toujours un accès facile aux codes USSD ; cette situation serait imputable aux agissements des ORM. Le canal USSD est pourtant nécessaire pour proposer des services accessibles à la population via un téléphone « basique ». L'équipement en *smartphones* n'étant pas encore accessible à tous les groupes-cibles (surtout les populations rurales), le recours aux services financiers numériques via USSD, dans une perspective d'inclusion financière, est une alternative.

Les obstacles liés aux fonctions d'appui et à l'environnement dans lequel les acteurs de l'inclusion financière opèrent

Distance aux services financiers et infrastructures. Le secteur financier reste largement destiné aux habitants des principales villes. Selon l'étude Findex de la Banque Mondiale menée en 2021, 37 % des tchadiens (2022), 27 % des congolais, 19 % des camerounais et 17 % des gabonais n'accèdent pas aux services financiers car le point d'accès est trop éloigné¹¹⁸. Il est certain que le développement des services financiers numériques est une chance pour les zones rurales, néanmoins les infrastructures nécessaires pour accéder à ces services ne sont pas présentes sur l'ensemble des territoires (notamment l'infrastructure routière, électrique et télécommunications). L'accès à l'électricité en zone rurale demeure un défi important, puisqu'en 2018 seulement 1,5 % de la population rurale y a accès en RCA, 2 % en Guinée Equatoriale et au Tchad, 13 % au Congo, 22 % au Gabon et 26 % au Cameroun¹¹⁹. Ce défi devra être traité comme un prérequis pour l'accès aux services financiers numériques.

Manque de données disponibles sur l'offre et la demande. De nombreux acteurs des services financiers aimeraient pouvoir accéder à des rapports et des données leur permettant d'une part de mieux appréhender le contexte dans lequel ils évoluent (données sur l'offre) et, d'autre part d'avoir à disposition des données sur la demande. Cela leur permettrait, notamment, de mieux comprendre les caractéristiques et besoins des segments de la population ayant moins accès à ces services tels que les jeunes, les femmes ou encore la population rurale, afin de leur proposer des produits et services adaptés.

Besoin de renforcement des capacités des acteurs. Les acteurs des services financiers et les régulateurs ont exprimé un besoin de renforcement de leurs capacités en termes de ressources humaines (formation), techniques et financières. Le renforcement des capacités des EMF a été engagé par la BEAC depuis plusieurs années et mériterait d'être poursuivi, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans l'inclusion financière. Les établissements de crédit ont également besoin de sensibilisation sur l'importance de l'inclusion financière et de formation pour les accompagner. Les régulateurs apparaissent aussi en sous-capacité, en termes d'effectifs, pour mener à bien leur mission de supervision et de promotion de l'inclusion financière, en particulier dans le secteur de la microfinance.

2.4.2 Les catalyseurs de l'inclusion financière

Malgré les obstacles à l'inclusion financière qui existent, la région CEMAC bénéficie de certains catalyseurs sur lesquels elle peut s'appuyer pour faire avancer l'inclusion

¹¹⁸ Banque Mondiale. 2022. Données Findex 2021

¹¹⁹ Banque Mondiale. 2019. Base de données

financière. Ils se rapportent à la demande, à l'offre, à l'environnement juridique et réglementaire et aux fonctions d'appui.

Les catalyseurs liés à la demande

Une population jeune. Plus de la moitié (60 %) de la population de la CEMAC a moins de 25 ans¹²⁰ et est désireuse d'accéder aux services financiers formels. Ce segment est davantage exclu de l'accès aux services financiers formels. Ces jeunes ont pourtant une plus forte propension à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les services financiers innovants. Les acteurs des services financiers ont tous reconnu la grande appétence de la jeunesse pour le mobile money – et donc le potentiel des services financiers numériques pour améliorer durablement l'inclusion financière des jeunes.

La popularité croissante des services financiers formels. Les derniers chiffres disponibles prouvent la vitalité de l'accès aux services financiers dans la région, poussé par la popularité des comptes de paiement par mobile money : le taux d'inclusion financière s'élève à 32 %¹²¹ en 2021. Il convient de rappeler qu'accéder aux services financiers ne garantit pas leur utilisation. Les taux d'utilisation respectifs (ou taux d'activité) des comptes bancaires et de microfinance sont estimés à 33 % et 29 %, celui des comptes de paiement par mobile money se situe autour de 39 % en 2021 (près de 14 millions de comptes actifs).

Les catalyseurs liés à l'offre

L'expansion du mobile money. L'adoption du mobile money a été un catalyseur de l'inclusion financière durant ces dernières années, avec un taux d'activité de 39 % pour la zone en 2021, et jusqu'à 46 % pour le Cameroun et 43 % pour la Guinée Equatoriale¹²². Le mobile money joue notamment un rôle important dans l'accessibilité des services financiers dans les zones reculées. Son potentiel pour améliorer l'inclusion financière est reconnu par l'ensemble des acteurs. Si les acteurs de l'écosystème arrivent à contrer les barrières spécifiques aux zones rurales, alors le mobile money pourra réaliser pleinement son potentiel à l'échelle régionale.

L'interopérabilité. L'interopérabilité a pour objectif de permettre aux personnes incluses financièrement d'avoir accès à toute la palette de services financiers et à tous les réseaux bancaires de la CEMAC, indépendamment de l'instrument auquel elles ont souscrit. En exploitant le potentiel du mobile money, l'interopérabilité devrait

¹²⁰ CIA. 2021. World Fact Book

¹²¹ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance (COBAC. 2022. Données 2021) et nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de paiement par mobile money (DSMP. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

¹²² DSMP (BEAC). 2022. Données 2021 de la DSMP

permettre d'accroître le taux d'utilisation des services financiers par les jeunes, les femmes et les PME, en établissant une connexion entre les comptes de paiement par mobile money et les comptes financiers (banque ou EMF), pour une véritable inclusion financière.

Les services et produits de microfinance. La microfinance permet à une certaine catégorie de la population non desservie par les établissements de crédit d'accéder à des services financiers formels, notamment les PME et les populations vivant dans les milieux ruraux. Le maillage des EMF est plus dense en zones rurales que celui des banques, notamment au Cameroun et au Congo.

Les **établissements de crédit** sont les acteurs traditionnels de l'inclusion financière et restent les catalyseurs dans les pays où le mobile money en est à ses débuts, comme en Guinée Equatoriale. Dans les autres pays, ils ont passé le relais aux acteurs du mobile money en termes d'inclusion financière réalisée : le taux de bancarisation strict est de 12 % en 2021¹²³ quand le taux d'inclusion financière s'élève à 32 % la même année pour la CEMAC (il atteint 48 % au Congo, 47 % au Gabon et 45 % au Cameroun¹²⁴).

Les catalyseurs liés à l'environnement juridique et réglementaire

Le volontarisme du régulateur. Le règlement sur les services de paiement du 21 décembre 2018 a introduit une nouvelle catégorie d'institutions financières autorisées à fournir des services de paiement (les établissements de paiement) sans être adossés à une banque. Ceci démontre la volonté du régulateur d'accompagner l'innovation, afin que le plus grand nombre puisse accéder à des services financiers innovants. Ce volontarisme du régulateur se traduit également dans l'obligation faite aux établissements de paiement d'offrir des services interopérables, tout comme les établissements de crédit et les EMF. La décision de centrer l'interopérabilité autour des services financiers mobiles, principal canal de transactions à l'heure actuelle - et non sur les établissements de crédit, acteurs historiques du GIMAC - démontre le pragmatisme et l'ouverture du régulateur aux services financiers innovants capables d'accélérer l'inclusion financière.

Les nouvelles règles encadrant la protection des consommateurs. Le nouveau règlement n°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 juillet 2020 a permis de définir le cadre de protection des consommateurs des produits et services bancaires. De plus, ce texte étend à l'ensemble des pays de la CEMAC le Service Bancaire Minimum Garanti (SBMG) déjà en vigueur au Cameroun (22 produits et services en sont concernés). La gratuité des services visés par le SBMG est favorable pour l'inclusion

¹²³ Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque (COBAC. 2022. Données 2021) par rapport à la population de plus de 15 ans (Banque Mondiale. 2022. Base de données). Un coefficient de 15 % a été appliqué afin de prendre en compte la multi possession de comptes par un même utilisateur, et de 33 % pour prendre en compte la réelle utilisation des comptes (taux d'activité)

¹²⁴ Ibid.

financière, et devrait renforcer la confiance des populations, en limitant les abus tarifaires pratiqués par certaines institutions financières.

Par ailleurs, les dispositions du Règlement N° 04/19/CEMAC/UMAC/CM du 10 août 2020 relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, ainsi que ses textes subséquents (notamment l'Instruction du Gouverneur N° 004/GR/2021 fixant les modalités de détermination et de reporting des TEG), renforcent et complètent le dispositif réglementaire de protection du consommateur des services financiers.

Les catalyseurs liés aux fonctions d'appui

L'impulsion des Gouvernements. L'amélioration de l'inclusion financière durant ces dernières années a été en partie favorisée par les gouvernements, en incitant les citoyens à ouvrir des comptes bancaires. Au Cameroun, une décision gouvernementale oblige le paiement des salaires des agents publics et des pensions par virement bancaire à partir d'un certain seuil depuis 2019. Au Gabon, le Gouvernement a pris la décision en 2014 de verser les salaires des fonctionnaires et les pensions, ainsi que les bourses d'études (2015) par virement bancaire¹²⁵. Ce type d'initiative - ainsi que la numérisation des flux financiers intra et en dehors du Gouvernement (flux *G2G*, *P2G* et *G2P*) - sont des leviers de l'inclusion financière, puisqu'ils permettent une multiplication des cas d'utilisation dans le quotidien de la population et pourraient avoir un effet d'entraînement sur les populations. Les Etats sont actuellement en discussion pour rejoindre la plateforme d'interopérabilité régionale, ce qui permettrait de catalyser davantage l'inclusion financière.

La concertation entre le régulateur et les acteurs de l'inclusion financière. Des consultations régulières existent déjà entre la BEAC, la COBAC, les administrations publiques et les établissements de crédit. Ces échanges permettent de faire remonter les obstacles que les acteurs rencontrent pour une bonne application de la réglementation. Les recommandations qui en sont issues peuvent être favorables au développement de certaines actions en lien avec l'inclusion financière. Une vulgarisation des textes réglementaires (formation sur les exigences réglementaires) pourrait également être bénéfique aux acteurs qui y participent (notamment sur les exigences pour les EMF et établissements de paiement). De même, il serait avantageux d'associer les différents acteurs de l'inclusion financière aux réflexions sur le rôle et la place des fintechs (notamment agrégateurs) et des innovations (cryptomonnaies, blockchain, bac à sable réglementaire, etc.) dans l'accélération de l'inclusion financière.

¹²⁵ MFW4A. Non-daté. Profil du Gabon

Annexe 2 : Situation synthétique de l'inclusion financière dans les différents pays de la CEMAC à fin 2021¹²⁶

Indicateurs/ Pays	Zone CEMAC	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Population (million d'habitants) (Banque Mondiale, 2021)	58 millions	27 millions	4,9 millions	5,6 millions	2,3 millions	1,4 million	17 millions
Nombre d'adultes de plus de 15 ans (Banque Mondiale, 2021)	33 millions	16 millions	2.8 millions	3.3 millions	1.4 million	0.9 million	9 millions
Taux de bancarisation strict (hors établissements de microfinance et de paiement) (COBAC, 2021) <i>Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque / Nombre d'adultes de plus de 15 ans</i>	12 %	15%	6%	12%	21%	27%	5%
Taux de bancarisation élargi (comprenant les établissements de microfinance) (COBAC, 2021)	22%	30%	7%	24%	35%	27%	8%
Taux d'inclusion financière (incluant les comptes de paiement par mobile money) (COBAC et DMSP, 2021)	32%	45%	3%	48%	47%	10%	5%

¹²⁶ Lors de l'élaboration de la SRIF, les seules données disponibles étaient celles à fin 2021. Les données 2022 n'étaient pas encore disponibles.

Indicateurs/ Pays	Zone CEMAC	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Taux d'accès aux comptes de paiement par mobile money (DSMP, 2021)	52%	67%	3%	112%	88%	1%	20%
Nombre de comptes en banque (COBAC, 2021)	4,5 millions	2,8 millions	0,2 million	0,4 millions	0,4 millions	0,3 millions	0,5 millions
Nombre de comptes de microfinance (COBAC, 2021)	3,8 millions	2,8 millions	0,04 million	0,5 million	0,2 million	645	0,3 million
Nombre de comptes de paiement (DSMP, 2021)	35 millions dont 14 millions actifs	21,3 millions dont 9,8 millions actifs	0,2 million dont 0,08 million actifs	7,5 millions dont 2,7 millions actifs	2,5 millions dont 1 million actifs	16 milles dont 7 milles actifs	3,6 millions dont 0,2 millions actifs
Taux d'activité des comptes de paiement (DSMP, 2021)	39 %	46 %	41 %	37 %	39 %	43 %	6 %
Nombre d'établissements de crédit (COBAC, 2021)	52 banques en activité (53 agréées) et 9 établissements financiers (dont 5 actifs)	15 et 7 établissements financiers (4 actifs)	11 (4 actives)	10	07 et 2 établissements financiers (1 actif)	05	09
Nombre de fournisseurs de services financiers numériques (BEAC, 2021)	14	4	2	4	1	1	2
Guichets (agences) bancaires (COBAC, 2021)	729	368	18	111	88	56	88

Indicateurs/ Pays	Zone CEMAC	Cameroun	République Centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Agences de microfinance (COBAC, 2021)	1998	1724	9	90	46	3	126
Nombre de points de services de paiements par mobile money (ou distributeurs de mobile money) (DSMP, 2021)	245173	193 899	614	24 300	22004	4	4356
Nombre de GAB (GIMAC, CNEF, 2021)	1684	807	29	378	135	127	208
Nombre de TPE (GIMAC, 2020)	2 847	1 568	247	580	179	56	217
Nombre d'agences bancaires pour 100 000 habitants (COBAC, 2021)	2,4	2,4	0,7	3,4	6,3	6,7	1,2
Nombre d'agences de microfinance pour 100 000 habitants (COBAC, 2021)	6,0	11,2	0,2	0,4	4,1	0,3	0,7
Nombre de points de services de paiements par mobile money (ou distributeurs de mobile money) pour 100 000 habitants (DSMP, 2021)	790	11	25	750	1576	0,5	57
Nombre de GAB/DAB pour 100 000 habitants (calculs de PHB sur la base des chiffres du GIMAC, 2021)	5,5	5,2	1,6	9,5	15,3	14,4	2,7

Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

Annexe 3 : Liste des indicateurs de l'inclusion financière pour la SRIF

Indicateurs principaux

	Niveau priorité	Indicateurs proposés	Formule de calcul	Base de référence (2021)	Cible (2029)
Indicateurs globaux	1	Taux global d'accès aux services financiers (nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant accès à un compte)	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte d'établissement de crédit, ou d'EMF, un ou de services financiers postaux, ou comptes de paiement, ou accès à tout service réglementé comme l'assurance et les comptes/cartes de paiements / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	84%	95%
	1	Taux d'inclusion financière (nombre d'adultes ayant accès et utilisant un compte)	Nombre d'adultes <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou un compte de paiement, avec au moins une transaction au cours des 30 derniers jours / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	32%	60%
	1	Taux d'accès à l'épargne (formelle et informelle)	Nombre d'adultes de plus de 15 ans épargnant dans une institution financière (établissement de crédit, EMF, poste, établissement de paiement) ou de manière semi-formelle (tontine, groupes d'épargne) ou de manière informelle (amis, famille, maison) ¹²⁷ x/ Nombre d'adultes de plus de 15 ans	32%	60%
	1	Taux d'accès au crédit (formel et informel)	Nombre d'adultes de plus de 15 ans empruntant dans une institution financière (établissement de crédit, EMF, poste, établissement de paiement) ou de manière semi formelle (tontine, groupes d'épargne) ou de manière informelle (amis, famille, maison) ¹²⁸ / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	43%	55%
Accès	1	Taux d'accès aux services financiers des femmes	Nombre de femmes ayant un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou possédant un compte de paiement / Nombre total de femmes de plus de 15 ans	36%	60%

¹²⁷ Les données concernant l'épargne formelle et informelle seront en premier lieu issues de l'étude Findex conduite par la Banque Mondiale, puis des enquêtes menées par les INS

¹²⁸ Les données concernant l'épargne formelle et informelle seront en premier lieu issues de l'étude Findex conduite par la Banque Mondiale, puis des enquêtes menées par les INS

	Niveau priorité	Indicateurs proposés	Formule de calcul	Base de référence (2021)	Cible (2029)
	1	Taux d'accès aux services financiers des jeunes de 15 à 24 ans	Nombre de jeunes de 15 à 24 ans ayant un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou possédant un compte de paiement / Nombre total de jeunes de 15 à 24 ans	32%	60%
	1	Taux d'accès aux services financiers des populations rurales	Nombre de ruraux ayant un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou possédant un compte de paiement / Nombre de ruraux de plus de 15 ans	28%	50%
	1	Taux de pénétration géographique (# points d'accès / 1 000 km²)	Nombre d'agences d'établissements de crédit, des services financiers de la poste, de guichets EMF, de GAB et points de services par mobile money x 1000 / Superficie en km ²	83	150
	1	Taux de pénétration démographique (# points d'accès / 100 000 adultes)	Nombre d'agences d'établissements de crédit, des services financiers de la poste, de guichets EMF, de GAB et points de services par mobile money x 100 000 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	748	1500
Utilisation	1	Taux d'inclusion financière des femmes	Nombre de femmes <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou un compte de paiement / Nombre total de femmes de plus de 15 ans	13%	35%
	1	Taux d'inclusion financière des jeunes de 15 à 24 ans	Nombre de jeunes de 15 à 24 ans <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou un compte de paiement / Nombre total de jeunes de 15 à 24 ans	12%	35%
	1	Taux d'inclusion financière des populations rurales	Nombre de ruraux <u>ayant accès et utilisant</u> un compte au sein d'un établissement de crédit, d'un EMF, des services financiers de la poste, d'une société d'assurance ou un compte de paiement / Nombre de ruraux de plus de 15 ans	11%	25%

	Niveau priorité	Indicateurs proposés	Formule de calcul	Base de référence (2021)	Cible (2029)
	1	Taux d'inclusion financière des MPME (mesuré par leur accès au crédit)	Nombre de MPME disposant d'un prêt en cours ou ayant obtenu un prêt au cours des 12 derniers mois / Nombre total de MPME	23% (partiel) ¹²⁹	50%
Qualité et abordabilité	1	Coût moyen mensuel de fonctionnement d'un compte	Charges liées au fonctionnement des comptes courants (hors charges liées aux découverts) des personnes de plus de 15 ans / Nombre de comptes courants des personnes de plus de 15 ans	1 %	0,50 %
	1	Taux Effectif Global des crédits pour les particuliers	Taux moyen trimestriel de l'ensemble des nouveaux crédits accordés aux particuliers (taux nominaux augmentés de l'ensemble des charges liées à ces crédits)	16,13 %	12 %

* Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 30 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes d'établissements de crédit et d'EMF et 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money

¹²⁹ Taux à recalculer au démarrage de la SRIF en l'absence des données de provenance de certains pays

Indicateurs secondaires

	Niveau priorité	Indicateurs proposés	Formule de calcul	Base de référence (2021)	Cible (2029)
Indicateurs globaux	2	Taux de bancarisation strict	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	12%	20%
	2	Taux de bancarisation élargi	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte en banque ou au sein d'un établissement de microfinance / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	22%	40%
	2	Taux d'accès aux comptes de paiement par monnaie électronique	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de paiement par monnaie électronique/ Nombre d'adultes de plus de 15 ans	52%	62%
	2	Taux d'accès à l'épargne formelle	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un compte de dépôt, toutes institutions confondues (établissements de crédit, établissements de paiement, services financiers de la poste) x Coefficient de multi possession de comptes / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	10%	30%
	2	Taux d'accès au crédit formel	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant un ou plusieurs prêts, toutes institutions confondues (banques, EMF, mobile money, Poste) x Coefficient de multi possession de comptes / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	5%	15%
	2	Taux d'accès aux produits d'assurance	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant souscrit à une police d'assurance / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	7,0%	10%
Accès	2	Taux de pénétration géographique des banques (Nombre d'agences bancaires pour 1000 km ²)	Nombre d'agences bancaires x 1000 / Superficie en km ²	0,24	1
	2	Taux de pénétration géographique des EMF (Nombre d'agences d'EMF pour 1000 km ²)	Nombre de guichets d'EMF x 1000 / Superficie en km ²	0,66	0,7
	2	Taux de pénétration géographique des GAB (Nombre de GAB pour 1 000 km ²)	Nombre de GAB d'institutions financières x 1000 / Superficie en km ²	0,56	1
	2	Taux de pénétration géographique du mobile money (Nombre de points de services de paiement par mobile money pour 1 000 km ²)	Nombre points de services de paiement par mobile money x 1000 / Superficie en km ²	81,18	150,0

	2	Taux de pénétration démographique des banques (Nombre d'agences bancaires pour 100 000 adultes de plus de 15 ans)	Nombre d'agences bancaires x 100 000 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	2,18	2,9
	2	Taux de pénétration démographique des EMF (Nombre d'agences EMF pour 100 000 adultes de plus de 15 ans)	Nombre d'agences EMF x 100 000 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	6	6,5
	2	Taux de pénétration démographique des GAB (Nombre de GAB pour 100 000 adultes de plus de 15 ans)	Nombre de GAB x 100 000 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	5	6,5
	2	Taux de pénétration démographique du mobile money (Nombre de points de services de paiement par mobile money pour 100 000 adultes de plus de 15 ans)	Nombre de points de services de paiement par mobile money x 100 000 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	733	2500,0
	2	Taux d'accès géographique (couverture du territoire)	Max du (Nombre de villes avec au moins une agence bancaire ou un établissement financier ou une agence d'EMF ou un GAB ou un point mobile money) / Nombre total de villes	43% (partiel) ¹³⁰	60%
	2	Taille du réseau d'acceptation des paiements numériques (marchands)	Nombre de marchands proposant le paiement numérique x 100 000 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	699	1500
Utilisation	2	Taux d'activité des comptes en banque	Nombre de comptes en banque ayant enregistré au moins une opération de dépôt ou de retrait au cours des 30 derniers jours x 100 / Nombre total de comptes en banque	33%	50%
	2	Taux d'activité des comptes d'EMF	Nombre de comptes d'EMF ayant enregistré au moins une opération de dépôt ou de retrait au cours des 30 derniers jours x 100 / Nombre total de comptes d'EMF	29%	50%
	2	Taux d'activité des comptes de paiement	Nombre de comptes de paiement ayant enregistré au moins une opération de dépôt ou de retrait au cours des 30 derniers jours x 100 / Nombre total de comptes d'établissements de paiement	39%	50%

130 Taux à recalculer au démarrage de la SRIF en l'absence des données de provenance de certains pays

	2	Poids des retraits chez les agents (distributeurs) dans les transactions de comptes de paiement (valeur)	Valeur des retraits chez des agents (FCFA) / Valeur totale des transactions de comptes de paiement (FCFA)	30% (partiel) ¹³¹	25%
	2	Poids des paiements (marchands, utilities, scolarité) dans les transactions de comptes de paiement	Valeur des paiements marchands (FCFA) + Valeur des paiements utilities (FCFA) + Valeurs des scolarités (FCFA) / Valeur totale des transactions de comptes de paiement (FCFA)	7% (partiel) ¹³²	15%
	2	Pourcentage de la population réalisant des paiements électroniques	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant réalisé au moins un paiement électronique au cours des 30 derniers jours x 100 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	51%	65%
	2	Pourcentage de la population recevant des paiements électroniques	Nombre d'adultes de plus de 15 ans ayant reçu un paiement électronique au cours des 30 derniers jours x 100 / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	33%	40%
	2	Poids des particuliers dans les crédits	Encours de prêts aux particuliers reçus des institutions financières (banques, EMF, établissements de paiement) x 100 / Encours total des prêts des institutions financières	17,0% (partiel) ¹³³	20%
	2	Poids des MPME dans les crédits	Encours de prêts aux MPME reçus des institutions financières (banques, EMF, établissements de paiement) x 100 / Encours total des prêts des institutions financières	16,3% (partiel) ¹³⁴	20%
	2	Encours total des comptes de dépôt en % du PIB	Encours total des comptes de dépôts (banques, établissements financiers, EMF, établissements de paiement, assurances vie) / PIB de la CEMAC (millions FCFA)	31%	30%
Qualité et abordabilité	2	Coût d'accès aux services financiers	Indice des prix des services financiers (IPSF)	ND ¹³⁵	A définir lorsque base mesurée
	2	Taux effectif global des crédits aux MPME	-	11,51%	10%

¹³¹ Taux à recalculer au démarrage de la SRIF en l'absence des données de provenance de certains pays

¹³² Taux à recalculer au démarrage de la SRIF en l'absence des données de provenance de certains pays

¹³³ Taux à recalculer au démarrage de la SRIF en l'absence des données de provenance de certains pays

¹³⁴ Taux à recalculer au démarrage de la SRIF en l'absence des données de provenance de certains pays

¹³⁵ Taux à calculer au démarrage de la SRIF

	2	Pourcentage de plaintes parmi les utilisateurs de services financiers	Nombre de plaintes enregistrées par les banques + établissements financiers + EMF + établissement de paiement + Poste / nombre d'utilisateurs des services financiers	ND ¹³⁶	1 %
	2	Compréhension - Pourcentage de la population adulte de plus de 15 ans ayant un bon niveau de compréhension des principaux concepts financiers et économiques	Nombre d'adultes comprenant les principaux concepts financiers et économiques (crédit, épargne, taux d'intérêt, défaut sur crédit, assurance, inflation...) / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	41%	50%
	2	Satisfaction - Pourcentage d'adultes de plus de 15 ans satisfaits des services financiers et des services financiers numériques (adaptation aux besoins et diversité des services financiers)	Nombre d'adultes satisfaits des services financiers (note de 3 sur 5 et plus) / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	ND ¹³⁷	A définir lorsque base mesurée
	2	Coût des services financiers comme frein à l'accès - Pourcentage de la population adulte de plus de 15 ans considérant le coût des services financiers comme un frein pour accéder aux services financiers	Nombre d'adultes de plus de 15 ans considérant que le coût des services financiers est trop élevé / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	23%	20%

Indicateurs de niveau 3

	Niveau priorité	Indicateurs proposés	Formule de calcul	Base de référence (2021)	Cible (2029)
Indicateurs globaux	3	Taux d'épargne via mobile money	Nombre d'adultes de plus de 15 ans épargnant via mobile money / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	0%	30%
	3	Taux d'accès à l'épargne semi formelle (tontine, groupes d'épargne) ou informelle (famille, amis) ¹³⁸	Nombre d'adultes de plus de 15 ans épargnant de manière semi formelle (tontine groupes d'épargne) ou informelle (famille, amis, maison) / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	25%	20%

¹³⁶ Taux à calculer au démarrage de la SRIF

¹³⁷ Taux à calculer au démarrage de la SRIF

¹³⁸ Les données concernant l'épargne formelle et informelle seront en premier lieu issues de l'étude Findex conduite par la Banque Mondiale, puis des enquêtes menées par les INS

	3	Taux d'accès au crédit semi formel (tontine, groupes d'épargne) ¹³⁹	Nombre d'adultes de plus de 15 ans empruntant de manière semi formelle (tontine groupes d'épargne) / Nombre d'adultes de plus de 15 ans	11%	10%
	3	Taux d'accès au crédit informel (famille, amis, usuriers)	Nombre d'adultes de plus de 15 ans empruntant de manière informelle (famille, amis, maison)/ Nombre d'adultes de plus de 15 ans	34%	30%

Les cellules en gris sont les indicateurs pour lesquels la base de référence est incomplète ou absente (ND = Non Disponible)

Afin de prendre en compte la réelle activité des comptes et la multi possession de comptes par un même utilisateur, des coefficients de correction sont appliqués au taux d'inclusion financière : 33 % de taux d'activité et 15 % de multi possession pour les comptes bancaires, 29 % d'activité et 15 % de multi possession de comptes pour les EMF, 39 % d'activité et 50% de multi possession pour les comptes de paiement par mobile money.

¹³⁹ Ibid.